

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 14.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 4 AVRIL 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME, cette année, un magnifique

PORTRAIT DE
SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,

Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 ;

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE MGR. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis ; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dûs, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encourir.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centins additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous empressons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs !

L'ADMINISTRATION.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés qui auraient payé leur abonnement entre les mains de nos agents locaux ou aux bureaux du journal, conformément aux conditions posées pour avoir droit à la prime, et qui n'auraient pas encore reçu cette prime, de vouloir bien nous en avvertir. Nous avons fait toute la diligence possible pour l'expédier à temps, et déjà au-delà de cinquante de nos abonnés l'ont reçue ; mais il peut se faire que quelques-uns aient été oubliés, et nous aimerions à en être informés.

Toutes les primes sont distribuées directement de nos bureaux, par la malle, à ceux qui y ont droit.

SOMMAIRE

Echos parlementaires, par Delta.—A la veillée, par Fabien Vanasse.—Nos gravures : Le nouveau Cabinet de Québec : Entrée en conclave ; Vote dans le calice ; Réunion des cardinaux dans la chapelle Sixtine.—Congrès littéraire international.—Une paroisse canadienne au 17ème siècle : La Rivière-Ouelle, par l'abbé H.-R. Casgrain (suite).—Voyage à Paris pendant la prochaine exposition.—Poésie : Evangéline, traduction d'Anthony Ralph.—Le crime des femmes, par Raoul de Navery (suite).—L'exécution de Lepage.—Bibliographie : Manuel de la Confrérie du Cœur de Jésus.—Faits divers.—Consilia utiles.—Avis important.—Revue de la semaine, par A.-B. Longpré.—Variétés.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Le nouveau ministère de Québec ; L'élection du nouveau pape : Le pape Léon XIII donnant sa première bénédiction de la loge intérieure au-dessus du grand portique de Saint-Pierre ; Destruction des bulletins dans une fournaise placée en dehors de la chapelle Sixtine ; La place de Saint-Pierre au moment où le cardinal Caterini a annoncé l'élection de Léon XIII ; Réunion du conclave : Vote dans le calice.

ERRATA

Après avoir dit, dans la biographie de Gagnon, que Robert Nelson entra au Canada au commencement de novembre 1838, nous ajoutons plus loin que *Wolfred* Nelson fut battu à Odelltown. Nos lecteurs ont compris que c'est par erreur que le nom de *Wolfred* a été mis à la place de *Robert*. *Wolfred* Nelson ne prit aucune part aux expéditions de 1838.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

OTTAWA, 26 mars 1878.

L'ouvrage de la session avance lentement ; les députés n'ont jamais eu la langue aussi déliée : le moindre incident, une virgule de travers dans un bill, un accent de trop ou de moins font jaillir des flots de paroles ; chaque député est un robinet à discours, une pompe à jets continus. On dirait une épidémie : quand un député se lève, tout le rang se lève ; le mal se propageant de rang en rang, toute la Chambre y passe.

La question de protection et de libre-échange, qui a soulevé une discussion de quinze jours, va revenir devant la Chambre sous plusieurs formes. Heureusement qu'il y a progrès cette année ; les derniers discours sur la motion de Sir John ont été les meilleurs. On sort, enfin, des généralités, on précise, on dit et on démontre quelles sont les industries qui n'ont pas besoin de protection et quelles sont celles qui en ont besoin.

L'avocat qui gagne sa cause n'est pas celui qui parle le plus, mais celui qui fait la meilleure preuve. Ou bien il y a des industries qui ont besoin de protection,

ou bien il n'y en a pas ; dans les deux cas, la preuve est facile à faire

Comme il était facile de le prévoir, le vote sur la motion de Sir John n'a pas été aussi favorable au gouvernement qu'il a coutume de l'être sur les autres questions ; cependant, une majorité de 37 est encore une forte majorité.

MM. Béchard et Bourassa proposeront une motion demandant qu'on mette un droit sur l'avoine, les pois, l'orge et le blé-dinde importés des États-Unis au Canada. M. Ross demandera que le blé soit soumis au même droit, et M. Bolduc proposera, secondé par M. Bourbeau, que le tabac canadien soit aussi protégé.

Avant que la discussion recommence sur ce sujet, le gouvernement, voulant faire avancer la partie législative de la session, a consacré toute la semaine dernière aux bills privés et publics. Quelques bills privés peu intéressants ont été adoptés.

Les mesures les plus importantes du gouvernement ont été soumises, mais ont fait peu de progrès.

Le bill concernant l'indépendance du parlement a provoqué une discussion de deux jours et subi de nombreuses et importantes modifications.

La première section rendait inéligible toute personne qui acceptait ou occupait une charge quelconque d'une manière permanente ou temporaire sous le gouvernement fédéral ou le gouvernement de quelque province du Canada. Par cette section, tous ceux qui représentent le procureur-général de chacune des provinces du Canada devant les cours de justice, tous les avocats de la Couronne, se trouvaient inéligibles. On a biffé le mot temporaire afin qu'il n'y ait que ceux employés d'une manière permanente qui tombent sous le coup de cette clause. La même section déclare inéligibles tous ceux qui ont droit à une pension de retraite de la part du gouvernement du Canada, les juges, par exemple.

Le 3ème paragraphe de la 1ère section permet aux membres du gouvernement fédéral de changer de portefeuille dans un même mois sans vaquer leur siège et sans être obligés, par conséquent, de se présenter devant leurs électeurs.

La section 2ème frappait tous les députés qui, sciemment et de propos délibéré, faisaient quelque contrat ou marché avec le gouvernement. On a cru devoir retrancher les mots *sciemment et de propos délibéré*.

La section 4 déclare nulle l'élection de celui qui, volontairement et sciemment, vend des marchandises au gouvernement ou à quelqu'un de ses officiers, remplit quelque service pour lui ou pour eux pour de l'argent.

Le député qui violera, de la manière plus haut mentionnée, l'acte de l'indépendance, encourra une amende de \$200 pour chaque jour qu'il aura siégé et voté.

Les sections 7 et 8 interdisent aux députés d'avoir aucun intérêt dans tout contrat ou marché conclu avec le gouvernement.

Un bill important de M. Laflamme fait disparaître, ou plutôt fond dans le département des finances le département du receveur-général, et crée, d'un autre côté, un procureur-général qui aidera le ministre de la justice dans l'accomplissement de ses devoirs. Ce procureur-général devra s'occuper d'une manière spéciale de l'administration de la justice dans le Bas-

Canada, et devra, par conséquent, être de cette province.

M. Mills présente un bill pour établir des municipalités cantonales dans le district de Keewatin. C'est un bill immense qui a dû exiger bien des heures de travail à celui qui l'a préparé. Mais c'est un rude travailleur aussi que M. Mills, le ministre de l'Intérieur. Après M. Mackenzie, personne ne travaille autant que lui. Outre ce gros et ennuyeux bill, il en a cinq ou six autres qui ont rapport aux territoires du Nord-Ouest.

Et puis, hélas ! viendra bientôt le bill sur la tempérance, qui ressemble beaucoup au bill Dunkin. Je dis hélas ! parce qu'on peut s'attendre à un véritable déluge de paroles, à au moins six jours et six nuits de discours à la brasse. Depuis les Montagnes-Rocheuses jusqu'aux bancs de Terre-neuve, il n'y a pas un député qui ne voudra pas faire un discours d'au moins trois heures. Quelle intempérance à propos de tempérance ! Et pourtant, quelques-uns de ceux qui pêcheront le plus sous ce rapport, diront que c'est la boisson qui fait parler.

Et puis, la question des changements ministériels de Québec ! En voilà encore une qui va faire parler d'elle. C'est une belle et importante question, celle-là. Comment va-t-elle venir devant la Chambre ? M. Beaubien aurait voulu, dit-on, se présenter à la barre de la Chambre avec les pétitions que la majorité conservatrice de Québec lui avait confiées. Mais on lui a dit que rien dans les usages ou la constitution n'autorisait une pareille présentation.

Quoi qu'il en soit, la pétition est devant la Chambre, où elle ne tardera pas à provoquer des débats intéressants.

Comme toutes les questions constitutionnelles où l'application des principes dépend des circonstances et des usages, les prérogatives de la Couronne et les droits de la Chambre donnent lieu à des interprétations, à des opinions bien différentes. Jusqu'où va le droit de chacun des trois grands pouvoirs qui créent l'équilibre tant vanté de la constitution anglaise ? Que le souverain doive gouverner par des ministres responsables, et qu'il puisse, cependant, en certains cas, les renvoyer, voilà deux principes également vrais. La question est de savoir si le lieutenant-gouverneur, l'hon. M. Letellier, se trouvait dans l'un de ces cas, où il est permis au souverain de renvoyer des ministres supportés par la majorité de la Chambre, et d'en appeler au peuple.

Les règles de neutralité auxquelles *L'Opinion Publique* est astreinte nous empêchent d'aller plus loin.

DELTA.

A LA VEILLÉE

Les élections approchent. Il y a un je ne sais quoi dans notre atmosphère qui annonce la bataille. On entend partout des bruits de lutttes, de combats et de victoires écrasantes. Il n'y a pas à s'y méprendre — nous aurons la guerre avant longtemps. Les journaux du pays nous transmettent tous ces échos avec une vibration des plus assourdissantes. Celui-ci proclame que M. B. a écrasé M. C. devant trois mille personnes, et, suivant celui-là c'est M. C. qui a massacré le pauvre M. B., qui n'a pas même pu se faire entendre ; les électeurs l'auraient lynché impitoyable-

meur sans l'intervention puissante du po-
pulaire M. C. Un autre nous assure que
le ministère Joly est accueilli partout avec
amour et enthousiasme ; tel autre, que les
populations sont soulevées et prennent les
armes pour aller précipiter les nouveaux
ministres du haut de la roche Stadacona,
et remettre les portefeuilles à M. DeBou-
cherville. La chose sourit aux uns et
déplaît aux autres, c'est naturel. Voilà à
peu près le ton de la presse militante. Il
est bien exposé à perdre son temps celui
qui voudra savoir la vérité au milieu de
tant de passions. C'est la place ici de ce
vieux langage qui sent le terroir à cent
lieues : " *Vaut mieux chercher une aiguille
dans une charge de foin.*"

S'il n'y avait que cette presse-là pour éclair-
er et guider les électeurs dans leurs devoirs
importants et difficiles, ils seraient bien à
plaindre. Heureusement que le grand bon
sens de nos populations sait faire justice de
ces futeurs. Et il arrive ainsi qu'une insti-
tution qui pourrait conduire les peuples
dans les sentiers lumineux de la vérité, de
la justice et de l'honneur, se trouve inu-
tile et souvent nuisible. C'est une apostasie
malheureuse. Pourquoi n'y aurait-il
pas une loi pour punir, comme délit, le
mensonge public d'un journaliste ? C'est
un faux et un parjure qui devrait être
puni tout autant que le faussaire. Son
action est aussi dangereuse à la société,
qu'il peut réussir à jeter dans le trouble et
les désordres de toutes sortes.

Que nos législateurs y pensent.

La presse nous annonce des candidatures
sur tous les points du pays. Elles pous-
sent plus vite que les fleurs, et fleuriront
au mois de mai, paraît-il. Tous les candi-
dats sont déjà en guerre.

L'étymologie du mot candidat a quelque
chose d'attrayant par le temps qui court.
Voyons le dictionnaire.

Pour arriver à ce mot, le dictionnaire
commence par parler du *sucre candi*. Cela
nous porterait à croire que le candidat
tient du *candy*, et est un article de com-
merce qui se trouve chez tous les confi-
seurs, et qu'il est *doux et sucré* comme un
bonbon. Ceux qui connaissent la chose
ne s'y méprendront jamais sans le vouloir.

Revenons au dictionnaire.

Candi—morceau de sucre très-recher-
ché des enfants ; ce n'est pas ce que nous
cherchons.

Candide—ingénue, plein de candeur,
une jeune fille candide.

Candeur—front où brille la candeur.
Le dictionnaire voudrait-il dire que la can-
deur brille toujours sur le front des can-
didats ? Mystère . . .

Candidat—substantif masculin (c'est
la première de ses qualités ; elle peut en
créer beaucoup d'autres). Ce mot vient
du latin *candidatus*, revêtu d'une robe
blanche.

Voici l'origine. Chez les Romains, ceux
qui aspiraient à un emploi public se pré-
sentaient au peuple revêtus d'une robe de
lin blanc pour montrer qu'ils étaient sans
reproches. Allons, messieurs les candidats,
faites comme vos devanciers, les anciens
Romains, apparaissez avec votre robe d'in-
nocence, et montrez au peuple que vous
l'avez conservée pure et sans tache ! Mais
comme cette coutume n'a pas été intro-
duite dans le pays avec le système repré-
sentatif, nous ne croyons pas que l'on
commence aujourd'hui à monter sur le
husting revêtu de la robe blanche.

Le meilleur souhait que nous puissions
faire à notre pays, en cette occasion, c'est
de lui souhaiter de choisir dans son sein
des hommes dignes de lui et dignes des
grands intérêts dont la garde leur sera con-
fiée.

Et le moyen le plus sûr de réussir dans
ce travail national, c'est de s'adresser avec
confiance à Celui qui gouverne dans les
cieux, et de qui relèvent tous les empires,
et à qui seul appartient l'indépendance.
Prions pour notre pays, ainsi que le veut
l'Eglise catholique, afin que Dieu lui donne
des gouvernants selon son cœur et les
besoins de notre Canada.

FABIEN VANASSE.

Le 21 février, il y avait brillante récep-
tion au ministère de l'Instruction publique
et des beaux-arts, à Paris, France.

Près de 3,000 personnes, appartenant à
la politique, à la science, aux arts et à la
littérature, se pressaient dans les salons.
Parmi les assistants se trouvaient nos com-
patriotes, MM. Keefer, Gustave Drolet,
Joseph Perrault et leurs dames.

Le 3 mars, S. A. R. le prince de Galles
a visité, en compagnie de lord Lyons, de
Sir Richard Wallace et du colonel Arthur
Ellis, les bureaux de la Commission britan-
nique à l'Exposition de Paris. Il s'est
fait présenter les Commissaires accrédités
par les différentes colonies anglaises.
Parmi les personnes qui ont eu l'honneur
d'être introduites à Son Altesse Royale,
en cette circonstance, on remarquait nos
compatriotes, MM. Keefer, Gustave Drolet,
Joseph Perrault et Paul de Cazes.

On écrit de Londres que lord John
Russell, le célèbre homme d'Etat anglais,
est tombé très-dangereusement malade, et
que les médecins ont perdu tout espoir
de le sauver.

Lord John Russell est né le 18 août
1792. Il est donc dans sa quatre-vingt-
sixième année.

NOS GRAVURES

LE NOUVEAU CABINET DE QUÉBEC

HON. M. G. JOLY, *Premier, Ministre de
l'Agriculture et des Travaux Publics*

M. Joly est fils de feu M. Gaspard-
Pierre-Gustave Joly, seigneur de Lotbinière
et membre du Conseil législatif de cette
province. Sa mère était une demoiselle
de Lotbinière, une des plus nobles
et des plus anciennes familles du Bas-
Canada. Il est né en France, le 5 dé-
cembre 1829, et a reçu son éducation à
Paris. Il fut admis au barreau en 1855,
et élu en 1861 membre pour le comté
de Lotbinière, qu'il a toujours représenté
depuis. Il a été longtemps président de
la Chambre d'agriculture, et est l'un des
membres les plus actifs et un des princi-
paux officiers de plusieurs sociétés utiles.
Il est aussi capitaine de milice du comté
qu'il représente en parlement. Nos lec-
teurs trouveront dans notre feuille du 15
janvier 1872, une biographie plus com-
plète de l'honorable Premier de la pro-
vince de Québec.

HON. PIERRE BACHAND, *Trésorier Pro-
vincial*

M. Bachand est âgé de quarante-deux
ans. Il a reçu son éducation au collège
de Saint-Hyacinthe et a été admis au bar-
reau en 1860. Il pratiqua sa profession
avec beaucoup de succès en société avec
l'hon. J. B. Boivin, aujourd'hui juge
de la Cour Supérieure.

M. Bachand a été élu au parlement pro-
vincial par le comté de Saint-Hyacinthe,
en 1867, et réélu en 1871 et en 1875. Il
est le premier Canadien-français qui arrive
à la charge de Trésorier provincial depuis
l'inauguration du régime fédéral. M. Ba-
chand est président de la banque de Saint-
Hyacinthe.

HON. FÉLIX G. MARCHAND, *Secrétaire
Provincial*

M. Marchand est notaire et journaliste.
Comme écrivain, il occupe une place dis-
tinguée dans la presse canadienne. Il est
propriétaire et rédacteur du *Franco-Canadien*,
publié à Saint-Jean.

M. Marchand est lieutenant-colonel du
21ème bataillon d'infanterie de Richelieu,
qui a été en service actif pendant l'inva-
sion fénienne de 1870.

M. Marchand fut élu député du comté
de Saint-Jean en 1867, et a siégé sans in-
terruption dans le parlement provincial
depuis cette époque.

HON. DAVID A. ROSS, *Procureur-Général*

Le nom de M. Ross est nouveau dans la
politique. Au barreau de Québec, il ex-
erce sa profession avec un succès remar-

quable. En 1869, il était nommé Conseil
de la Reine.

M. Ross est âgé de près de cinquante
ans. Il a fait ses études au séminaire de
Québec, sa ville natale.

HON. FRANÇOIS LANGELIER, *Commissaire
des Terres de la Couronne*

M. Langelier est né dans le comté de
Bagot. Il est âgé de 37 ans. Il a reçu
son éducation classique au collège de Saint-
Hyacinthe et a suivi les cours de droit de
l'Université-Laval dont il reçut, des degrés
en 1861. Dans la même année, M. Lan-
gelier prenait place au barreau, où l'atten-
daient des succès marquants. Sa science
et son amour de l'étude lui valurent une
chaire à l'Université-Laval, où il enseigne
le cours de droit civil et d'économie poli-
tique. Il est aussi membre du Conseil de
l'Université-Laval.

M. Langelier a été secrétaire de la pre-
mière société de colonisation formée en
Canada, et il a été honoré de la charge de
président de l'Institut-Canadien de Qué-
bec.

En 1864, il a épousé Mlle Virginie-
Marie-Sarah Légaré, de Québec.

M. Langelier succéda à l'hon. M. Four-
nier comme député de Montmagny, en
1873. Aux élections générales de 1875,
son adversaire eut sur lui une majorité
de 8 voix.

HON. ALEXANDRE CHAUVEAU, *Sollici-
teur-Général*

M. Chauveau est fils de l'hon. P. J. O.
Chauveau, ex-premier ministre de la pro-
vince de Québec, ex-président du Sénat,
aujourd'hui Shérif de Montréal. Il est
âgé de 31 ans. Après avoir reçu son édu-
cation au collège Sainte-Marie, à Montréal,
et aux universités McGill et Laval, M.
Chauveau fut admis au barreau et devint
l'associé de M. Alieyn, qui a été élu der-
nièrement député de Québec-Ouest.

Le 1er août 1871, il épousa Mlle Adèle
Tessier, fille de l'hon. juge Tessier.

En mai 1872, M. Chauveau fut élu à
Rimouski, et fut réélu par acclamation en
1875.

HON. HENRY STARNES, *Président du
Conseil*

L'hon. Henry Starnes est âgé de 60 ans.
Il est né à Kingston, Ontario. Il vint
jeune à Montréal, où il fit son cours d'é-
tudes au collège de Montréal.

M. Starnes se livra au commerce et fit
partie de l'importante maison Leslie,
Starnes et Cie.

Il a été président de la banque Métro-
politaine, du chemin de fer de Montréal
et Saint-Jérôme, vice-président de la com-
pagnie d'emmagasinage de Montréal, di-
recteur de la compagnie du Richelieu et
de la banque du Peuple, membre du bu-
reau de Trinité, vice-président de la
Chambre de Commerce, et pendant plu-
sieurs années gérant de la banque Ontario
à Montréal.

Deux fois M. Starnes a eu l'honneur
d'être nommé Maire de Montréal, en 1856-
57 d'abord, et en 1866-67.

M. Starnes a représenté le comté de
Chateauguay de 1857 à 1863.

Depuis 1867, M. Starnes siège dans le
Conseil législatif de Québec.

ENTRÉE EN CONCLAVE

Nous empruntons à la brochure si atta-
chante et si instructive de M. l'abbé Du-
max, les paragraphes suivants touchant
l'entrée en conclave du Sacré-Collège :

" Le matin du quatorzième jour, depuis
la mort du Pape, une messe du Saint-
Esprit est chantée pontificalement par le
cardinal-doyen, dans la basilique de Saint-
Pierre ou dans la chapelle Sixtine.

" Après la messe, un prélat prononce,
en présence des cardinaux, un discours
dans lequel il les exhorte, au nom de tous
les fidèles de la chrétienté, à faire une
prompte et sainte élection, à désigner celui
d'entre eux qu'ils jugent le plus digne
d'être revêtu de l'auguste dignité de vi-
caire de Jésus-Christ."

C'est le 18, à dix heures, que les car-
dinaux ont assisté, dans la chapelle Six-

tine, à la messe du Saint-Esprit, qui a été
suivie du discours de *eligendo Pontifice*
prononcé par Mgr Mercurelli. Le soir
même, les cardinaux ont reçu leurs der-
nières visites, puis le maître des cérémo-
nies a prononcé la formule solennelle :
Extra omnes, " que tout le monde sorte !"
et la clôture rigoureuse a commencé.

VOTE DANS LE CALICE

Rien de plus solennel que le vote des
membres du Sacré-Collège. Il se fait dans
un grand calice d'argent, recouvert d'une
large patène, et sur le pied duquel est
gravée l'image du Saint-Esprit avec les
armes du Saint-Siège vacant. Voici com-
ment a lieu le vote :

Pour donner son vote, chaque cardinal
vient, selon son rang hiérarchique, s'as-
seoir devant la table placée au milieu de
la chapelle. Après avoir pris une cédule
dans un des bassins, il y inscrit son nom,
le nom de celui qu'il veut élire, la sen-
tence de l'Écriture sainte, et son numéro ;
puis, il y appose son cachet aux endroits
précités, et plie le bulletin de telle façon
que son nom et la sentence soient couverts
et cachés par les vignettes imprimées sur
le verso.

L'électeur prend alors le bulletin, et,
élevant la main de manière à être vu de
tous les membres du Sacré-Collège, il se
dirige vers l'autel, sur lequel est placé le
calice d'argent, dont il a été parlé précé-
demment. En arrivant au pied de l'au-
tel, le cardinal s'agenouille, fait une courte
prière ; puis il se relève et prononce à
haute voix ces paroles :

" Je prends à témoin Notre-Seigneur
Jésus-Christ, qui doit me juger, que j'ai
élu celui que je crois, devant Dieu, devoir
élire."

Après ce serment solennel, l'électeur
met son bulletin sur la patène, et le fait
glisser dans le calice. Puis il salue pro-
fondément la croix de l'autel et revient à
sa place.

RÉUNION DES CARDINAUX DANS LA CHA- PELLE SIXTINE

C'est à Rome et dans le Vatican, scrupuleusement aménagé à cet effet, qu'a lieu
le Conclave, d'après les anciennes tradi-
tions.

Des deux côtés de la chapelle, sont
disposés les sièges des Cardinaux. Au-
dessus de chacun des sièges se dresse un
petit baldaquin semblable à celui qui sur-
monte ordinairement le trône du Pape.
Tous les Cardinaux présents étant suscep-
tibles d'être élus au Souverain Pontificat,
ils sont tous traités avec le même honneur.
Ces baldaquins, l'un des symboles de la
Papauté, sont retenus par un simple cor-
don, afin de pouvoir être facilement bais-
sés, aussitôt que le Souverain Pontife sera
élu : seul alors, il conservera le sien.

CONGRÈS LITTÉRAIRE INTERNA- TIONAL

Le Comité de la *Société des Gens de
Lettres* vient de décider qu'un Congrès
littéraire aurait lieu à Paris, pendant
l'Exposition universelle. Ce Congrès, au-
quel sont conviés tous les écrivains étran-
gers, aura pour objet principal la discus-
sion des questions qui se rattachent au droit
de propriété littéraire internationale, et la
reconnaissance de ce droit que les conven-
tions diplomatiques ont été, jusqu'à ce
jour, impuissantes à protéger efficacement.
Nous ne pouvons qu'applaudir à cette
résolution dont les effets seront certaine-
ment profitables aux intérêts des Lettres
et des Arts ; un grand nombre de litté-
rateurs ont déjà répondu à l'appel qui leur a
été adressé, et ce ne sera pas un des
moindres attraits de l'Exposition que ces
grandes assises de la littérature auxquelles
assisteront toutes les notoriétés contempo-
raines.

Nous croyons savoir que le gouverne-
ment se montre, dès à présent, très-sym-
pathique à l'idée, et qu'il doit gracieu-
sement mettre à la disposition du Congrès
une salle de l'un des bâtiments de l'Etat.

Nous donnerons sous peu le programme
du Congrès.



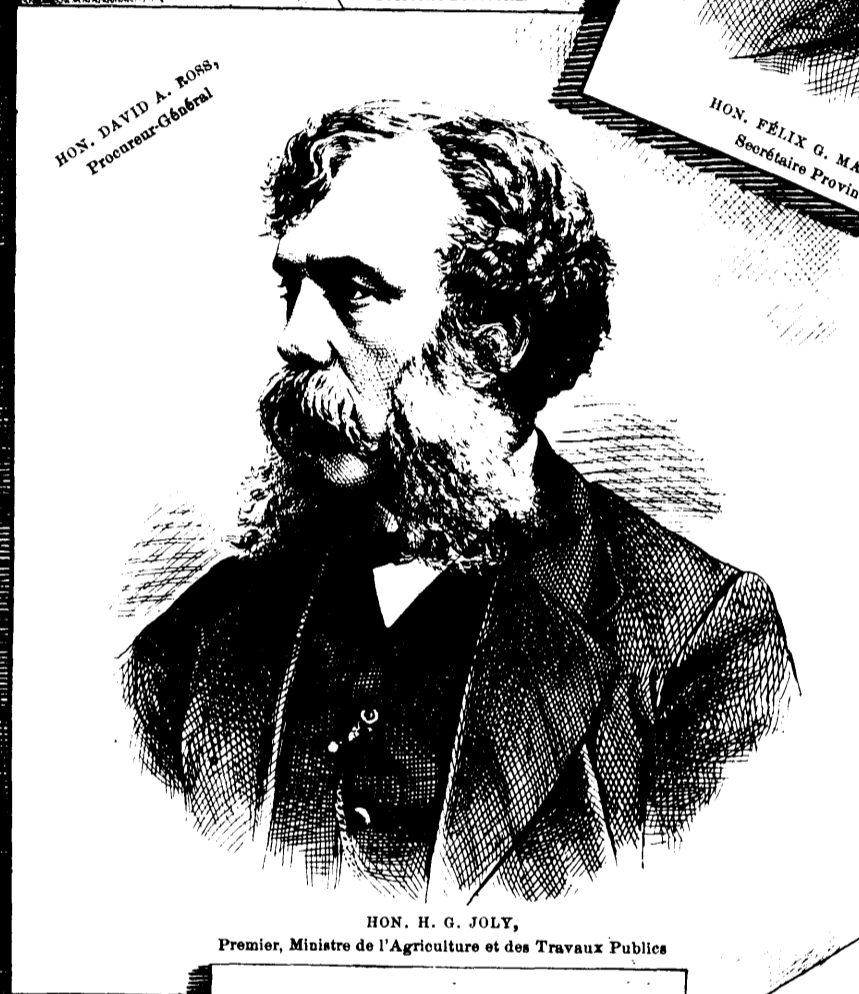
HON. DAVID A. ROSS,
Procureur-Général



HON. P. BACHAND,
Trésorier Provincial



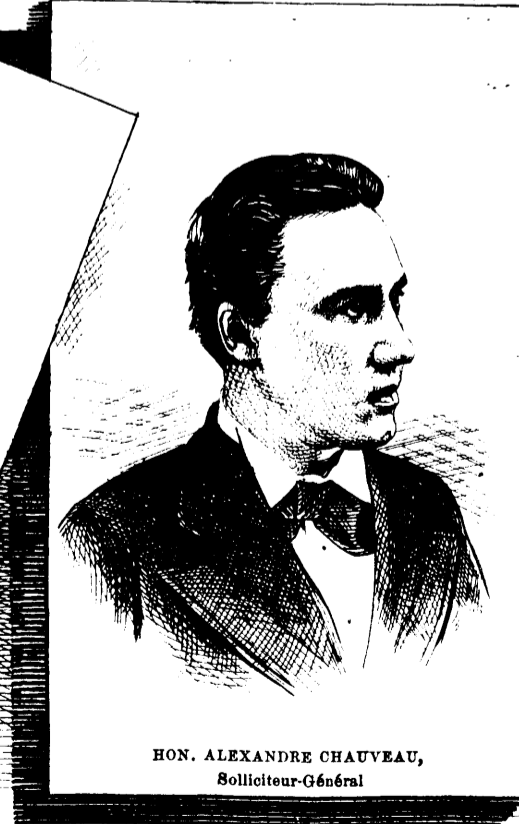
HON. FÉLIX G. MARCHAND,
Secrétaire Provincial



HON. H. G. JOLY,
Premier, Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics



HON. FR. LANGELIER,
Commissaire des Terres de la Couronne



HON. ALEXANDRE CHAUVÉAU,
Solliciteur-Général



HON. HENRY STARNES,
Président du Conseil

LE NOUVEAU MINISTÈRE DE QUÉBEC

D'APRÈS DES PHOTOGRAPHIES PAR J. E. LIVRINOIS, QUÉBEC

UNE PAROISSE CANADIENNE AU 17^{ème} SIECLE

LA RIVIERE-OUELLE

II

Dans les premières années qui suivirent l'ouverture des défrichements, plusieurs familles de colons vinrent se grouper autour du domaine seigneurial et le long du fleuve, si bien qu'à la fin de la neuvième année (1681), la population s'élevait à 62 personnes qui se distribuaient comme suit : 11 ménages, 36 hommes, 26 femmes, parmi lesquelles on comptait 26 garçons et 15 filles. Voici, au reste, ce recensement nominal d'après le manuscrit original conservé à Paris, et dont une copie se trouve à la bibliothèque d'Ottawa :

RECENSEMENT DE 1681.

NOMS ET SURNOMS	AGES	MÉTIER	ARMES	BESTIAUX	TERRE EN VALEUR
Jean-Baptiste Deschamps	37 ans		3 fusils	12 bêtes à cornes	15 arpents
Catherine-Gertrude Macard (sa femme)	24				
Enfants : Charles	7				
Jean	5				
Louis-Henri	3				
François (domestique)	15				
Robert Lévêque	40	charpentier	4 fusils	11 bêtes à cornes	10 arpents
Jeanne Le Chevalier (sa femme)	36				
Enfants : Nicolas	9				
Charles	7				
François	2				
Damien Bérubé	30	maçon	1 fusil	6 bêtes à cornes	10 arpents
Jeanne Sauvenier (sa femme)	34				
Enfants : Anne	10				
Pierre	9				
Marie	7				
Guillaume	6				
Jeanne	1				
Pierre Hudon dit Beaulieu	32	"	2 fusils	2 bêtes à cornes	10 arpents
Marie Gobeil (sa femme)	23				
Enfants : Marie	4				
Pierre	2				
Marguerite	1				
Jacques Miville dit Déchènes	46	"	2 fusils	7 bêtes à cornes	8 arpents
Catherine Baillon (sa femme)	36				
Enfants : Catherine	12				
Charles	11				
Jean	9				
Charles	5				
Jean Galleran Boucher	39	charron	2 fusils	15 bêtes à cornes	6 arpents
Marie Leclerc (sa femme)	40				
Enfants : Pierre	17				
Philippe	15				
Madeleine	12				
Gertrude	9				
Marie	7				
François	5				
Michel Bouchard	41		2 fusils	14 bêtes à cornes	9 arpents
Marie Trottier (sa femme)	40				
Enfants : Etienne	18				
Charles	14				
François	12				
Pierre	10				
Marguerite	8				
Gabriel	5				
Pierre	3				
Pierre Dancosse	40			8 bêtes à cornes	7 arpents
Madeleine Bouchard (sa femme)	16				
Marie, leur fille	1				
Jacques Thiboutot	29	boulangier	1 fusil	10 bêtes à cornes	7 arpents
Marie Boucher (sa femme)	20				
Enfants : Adrien	3				
Marie	1				
Marie Cloutier	45			3 bêtes à cornes	2 arpents
Enfants : Louis	19				
Marie	11				
Charlotte	9				
Joseph Renault	34		14 fusils	16 bêtes à cornes	50 arpents
Marie Lehoux (sa femme)	19				
Domestiques : Guillaume Fogueuet	40				
François Jouineau	19				
Madelaine Lehoux, servante	12				

De quelles parties de la France ces émigrants venaient-ils ? à quelle date apparaissent-ils pour la première fois au Canada ? quelle marche avaient-ils suivie avant de venir se fixer à la Rivière-Ouelle ? Les registres de paroisse, qui sont des monuments de l'intelligence de nos missionnaires, nous permettent de répondre la plupart du temps à ces questions ; et rien n'est plus curieux et plus instructif que de saisir ainsi sur le fait le mouvement de la colonisation canadienne.

Nous avons déjà dit l'origine rouennaise de M. de la Bouteillerie, la date de son arrivée avec le régiment de Carignan (1665), et celle de son établissement dans sa seigneurie.

Un de ses premiers compagnons de colonisation fut Robert Lévêque, charpentier, natif comme lui des environs de Rouen, et fils de Pierre Lévêque et de Marie Caumont, de la paroisse de Saint-Sulpice. Il était veuf probablement avant son départ de France, et avait deux enfants : Nicolas et Charles. Il s'établit à l'extrémité du domaine, dont sa terre n'était séparée que par la rivière. Les fondations de la maison qu'il bâtit alors subsistent encore. Il alla épouser, à l'Ange-Gardien, le 22 avril 1679, Jeanne Le Chevalier, d'origine normande comme lui, fille de Jean Le Chevalier et de Marguerite Roman, de la paroisse de Saint-Nicolas, au diocèse de Coutances. Leur nombreuse postérité s'est étendue autour de la terre paternelle, qu'un de leurs descendants, M. Charles Lévêque, possède encore.

Cette famille et celle des Gagnon, qui est aussi d'origine normande ou percheronne, sont les plus nombreuses de la paroisse, dont elles forment une portion considérable. Elles se sont propagées jusque dans les paroisses environnantes, et constituent, ainsi qu'un grand nombre d'autres familles canadiennes, des groupes de population qui ont leur centre et leurs ramifications à l'instar des clans d'Ecosse. Le vieux type normand avec sa tournure d'idées originales, ses allures franches un peu brusques, avec sa jovialité et son esprit gouguenard et étrivant, est reconnaissable aujourd'hui dans ces deux familles, aussi bien qu'il y a deux siècles.

L'origine rouennaise de Damien Bérubé et de Jacques Thiboutot, qui apparaissent à la Rivière-Ouelle en même temps que Robert Lévêque, fait voir un plan organisé par M. de la Bouteillerie pour attirer autour de lui une émigration des campagnes de Rouen. Les membres de sa famille restés dans sa ville natale, qu'il tenait au courant de ses travaux et de ses espérances, et qu'il informait des richesses et de la fertilité de sa seigneurie, devenaient les agents naturels de sa colonisation. Cette émigration s'étendit de proche en proche aux autres parties de la Normandie, et de là à d'autres provinces de France. On a une preuve de l'existence de cette organisation dans le Mémoire du petit-fils de M. de la Bouteillerie que nous avons déjà cité. " Mon aïeul, y est-il dit, transporta dans sa seigneurie, sur l'invitation du ministre, plusieurs familles d'habitants qu'il fit venir des terres et seigneuries appartenantes à ses parents, et attira encore d'autres familles d'ailleurs."

Damien Bérubé avait quitté au village de Rochefort, près Rouen, ses vieux parents, Robert Bérubé et Catherine Pognot, pour suivre la fortune de M. de la Bouteillerie et travailler, à côté de lui, à défricher une terre en bois debout, sur les bords du Saint-Laurent. Marié à l'Islet, le 22 août 1679, à Jeanne Sauvenier, il en eut sept enfants dont plusieurs ont laissé des descendants qui occupent aujourd'hui une position aussi aisée qu'honorable.

La postérité de Pierre Hudon dit Beaulieu n'a pas été moins bénie ; il était de Notre-Dame de Chemillé, au diocèse d'Angers, et avait pour femme Marie Gobeille, des environs de Poitiers.

Deux autres familles, qui appartiennent à cette première émigration, n'ont pas moins prospéré que les précédentes ; la première est celle de Jacques Miville, la seconde, celle de Jean Galleran Boucher. Jacques Miville dit Déchènes, dont le père, venu de La Rochelle, est qualifié dans les registres de maître-menuisier, capitaine de la côte de Lauzon, séjourna d'abord aux environs de Québec. Il y avait épousé en 1667 (12 novembre), Catherine Baillon de la Mascolterie, fille d'Alphonse Baillon, sieur de la Mascolterie, et de Louise de la Marle, du pays de Chartres. Jacques Miville ne vécut pas longtemps à la Rivière-Ouelle, ruiné sans doute par les rudes travaux du défrichement : il est le premier habitant du lieu qui ait été inhumé dans l'église.

Son voisin, Jean Galleran Boucher, était d'une famille originaire de Mortagne.

Son père, Marin Boucher, est un des plus anciens colons de la Nouvelle-France. Dès l'année 1625, on le trouve établi sur les bords de la rivière Saint-Charles, où il cultivait une partie des terres qui avaient appartenu aux Pères Récollets. Jean Galleran avait pris pour femme, au Château-Richer (10 octobre 1661), une Dieppoise du nom de Marie Leclerc, avec laquelle il avait vécu de son métier de maçon, d'abord au Château-Richer, puis à l'Ange-Gardien, et enfin à Québec jusqu'en 1677.

Il se produisit, à cette époque, vers la rive sud du Saint-Laurent, une émigration assez considérable de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, dont les meilleures terres avaient été prises. Jean Galleran Boucher suivit le courant, et, abandonnant sa truie, il alla prendre la hache du défricheur sur les terres de la Bouteillerie.

Cinq autres familles, mentionnées dans le recensement de 1681, se sont perpétuées plus ou moins longtemps au même endroit ; mais, comme aucune d'elles n'a aujourd'hui d'héritier de son nom et de ses biens dans la Rivière-Ouelle, nous ne les suivrons point dans les paroisses environnantes où elles se sont établies, et où presque toutes sont largement représentées.

En examinant le recensement à un autre point de vue, on est frappé de l'état prospère de la petite colonie qui ne comptait encore que neuf ans d'existence. Une seule famille, arrêtée, dès son début, par la mort de son chef, ne put suivre le progrès des autres. Au reste, la veuve de ce colon, Marie Cloutier, vendit, quelque temps après, sa propriété pour aller s'établir et probablement se remarier ailleurs. Les autres habitants avaient dès lors une assez grande étendue de terre en culture pour subvenir à leur subsistance. Leurs étables étaient bien remplies de bestiaux, dont le total s'élevait à 94 bêtes à cornes, sans compter les autres animaux domestiques, moutons, porcs, qui ne sont point mentionnés dans le recensement. La ruche ou foin de grève, qui croit en abondance sur le vaste estuaire situé à l'entrée de la rivière, servait de fourrage durant l'hiver. Presque tous ces habitants devaient appartenir à une classe comparativement aisée, et avaient dû apporter avec eux quelques biens, en venant prendre possession de leurs terres. Un de ces colons, Joseph Renault, qui avait trois domestiques à son service, 50 arpents de terre en valeur, et 16 bestiaux, paraît avoir été plus à l'aise que le seigneur lui-même.

Mais le recensement nous fournit un renseignement d'un autre genre qui jette une teinte sombre sur ce riant tableau ; il mentionne avec soin le nombre de fusils que possédait chaque famille, et indique un dépôt d'armes chez Joseph Renault : ce qui fait voir le pied de guerre sur lequel se trouvait la Nouvelle-France. Ces guerres, qui se continuèrent presque sans interruption jusqu'à la conquête, furent la pierre d'achoppement à tous les genres de progrès, en enlevant aux campagnes les meilleurs bras.

Toutefois, malgré ces guerres, malgré les rigueurs du climat canadien, malgré les difficultés du défrichement des terres neuves, dont ceux-là seuls qui en ont été les témoins peuvent se former une idée, nous allons voir cet établissement de onze familles se perpétuer, s'agrandir, prendre racine dans le sol, et devenir avec le temps une riche et populeuse seigneurie. C'est que cette poignée de colons appartenait à une forte race, et jouissait d'une organisation civile et religieuse qui décuplait ses forces.

Tout le système de colonisation de la Nouvelle-France reposait sur deux hommes, le prêtre et le seigneur, qui marchaient côte à côte et se prêtaient généralement un mutuel soutien. Le censitaire, qui était en même temps le paroissien, avait deux points de ralliement : l'église et le manoir, dont les intérêts étaient ordinairement identiques ; aussi, voit-on que les limites de la seigneurie devenaient presque toujours celles de la paroisse. L'esprit démocratique et sécularisateur de notre siècle est opposé à ces institutions féodales et ecclésiastiques, mais il nous est permis de douter s'il eût pu inventer un système mieux adapté au génie de notre race et aux besoins de la situation.

Dès qu'un seigneur, accompagné de quelques colons, avait pris possession d'un nouveau territoire, le missionnaire arrivait sur leurs traces pour les encourager et les fortifier, en leur offrant les consolations et les secours de la religion. Tandis que les Pères Jésuites se dispersaient au loin dans les bois pour évangéliser les tribus sauvages, les prêtres des Missions étrangères exerçaient leur zèle parmi les colons.

Le premier Missionnaire de la Rivière-Ouelle dont il soit fait mention est l'abbé Thomas-Joseph Morel, arrivé de France le 22 août 1661, et qui avait d'abord desservi la côte de Beaupré et l'île d'Orléans. Il eut ensuite pour mission la côte méridio-

nale du Saint-Laurent, depuis la Rivière-du-Sud jusqu'à la Rivière-du-Loup, c'est-à-dire une étendue de vingt-sept lieues.

D'après un état des missions du Canada dressé par ordre de Mgr de Laval, en 1683, cette vaste région ne contenait encore qu'une population de trois cent vingt-huit âmes. Kamouraska y est mentionné comme renfermant seulement une famille ; la Bouteillerie (Rivière-Ouelle), huit ; la Grande-Anse ou La Combe Pocière, cinq. Le recensement de 1681 porte, cependant, à onze le chiffre des familles établies à la Rivière-Ouelle. Cette différence de trois familles en moins peut s'expliquer par les fluctuations qu'ont presque toujours à subir les nouveaux établissements.

Le fleuve étant la seule voie de communication d'une seigneurie à l'autre, le missionnaire était obligé de voyager en canot d'écorce pour aller faire la visite de ses ouailles disséminées çà et là le long de la côte. Il avait toujours avec lui sa chapelle portative ; car il ne trouvait, en plusieurs endroits, ni vases sacrés, ni ornements pour le service divin, qu'il célébrait dans la maison de quelques habitants. Un compagnon de voyage montait avec lui le canot d'écorce pour l'aider à manier l'aviron et à porter les effets indispensables au trajet. Était-il appelé auprès de quelque malade, en hiver, il lui fallait franchir la distance qui l'en séparait, monté sur des raquettes, en suivant le bord de la grève, couverte parfois de cinq ou six pieds de neige. Rien ne l'arrêtait, ni le vent glacial, ni le dégel, ni les pluies d'averse qui lui fouettaient le visage et le trempaient jusqu'aux os, ni les tempêtes de neige qui l'enveloppaient de leurs tourbillons, l'empêchaient presque de respirer et de voir plus loin qu'à dix pas devant lui. De distance en distance, il s'asseyait pour reprendre haleine, soit à l'abri de quelques rochers ou de quelques touffes d'arbres, soit dans un campement de sauvages. Heureux quand il pouvait trouver asile le soir sous le toit hospitalier de quelque brave colon. D'aussi loin qu'il était aperçu, la porte s'ouvrait toute grande ; le maître du logis s'avancait tête nue, la figure toute réjouie et avec l'expression d'un profond respect. La mère de famille, entourée de ses enfants, se jetait à genoux pour recevoir la bénédiction du patriarche. On s'empressait autour de lui pour le décharger de son fardeau et lui ôter ses vêtements de voyage. On attisait le feu pour réchauffer ses membres engourdis : la table se dressait et on lui préparait un repas frugal, mais servi d'un grand cœur. S'il était prévenu que le malade qui réclamait son assistance n'était pas en danger assez éminent pour l'obliger à voyager de nuit, la chambre et le lit le plus propre étaient réservés au bon missionnaire, qui, dès la pointe de l'aurore, reprenait sa route accompagné des bénédictions de l'heureuse famille. La visite régulière des missions se faisait deux fois par année.

Un soir, on voyait, à l'embouchure de la rivière Ouelle, une petite troupe d'individus composée d'hommes et d'enfants qui avaient les yeux tournés vers l'anse de Sainte-Anne. Ils regardaient attentivement un point noir flottant sur l'eau, et qui paraissait s'avancer en cotoyant le rivage ; peu à peu, cette forme incertaine se dessina et prit l'apparence d'un canot d'écorce, monté par deux hommes qui pagayaient vigoureusement. Favorisés par la marée montante, ils entrèrent dans la rivière et vinrent accoster au pied du groupe qui les attendait sur le sable de la grève. En se levant du canot pour sauter à terre, un des voyageurs laissa tomber les longs plis d'une soutane noire : c'était l'abbé Morel, attendu impatiemment depuis qu'il avait annoncé qu'il allait venir célébrer la messe pour la première fois sur les bords de la rivière Ouelle. Ce lieu n'avait pas encore dépouillé son aspect sauvage. La hache du défricheur n'avait encore fait que de rares trouées dans le vaste manteau de forêts qui ombrageaient les rives du fleuve et de la rivière. Çà et là, au milieu des éclaircies, s'élevaient quelques maisons entourées de troncs d'arbres calcinés, dont les noires silhouettes se détachaient en relief sur la verdure des moissons qui croissaient dans les interstices. Sur la lisière du bois, des arbres renversés, des amas de branches prêtes à être brûlées, attestaient le travail incessant du bûcheron. Le soleil, qui penchait à l'horizon et allait bientôt se cacher derrière les montagnes du nord, réjouissait ce coin de terre, calme et isolé, en faisant miroiter ses derniers rayons sur la nappe du fleuve, large de cinq lieues ; sur la cime des forêts au-dessus desquelles planaient, en croissant, des essaims de corneilles ; sur le seuil des habitations, où folâtraient les enfants dont les cris joyeux se mêlaient aux chants des goglus, des rossignols et des grives.

L'abbé Morel fut conduit comme en triomphe par les habitants jusqu'à une des maisons voisines où il avait accepté l'hospitalité, et où devait être célébré le saint sacrifice. C'était probablement la maison même du seigneur. La soirée se passa en préparatifs pour la cérémonie du lendemain, qui était un dimanche, tandis que le missionnaire baptisait quelques enfants, entendait les confessions et achevait de réciter son bréviaire. Le jour suivant, au lever du soleil, la clairière qui entourait la maison offrait une scène d'animation inaccoutumée. Les familles des environs émergeaient de la forêt, les unes descendant des côtes qui longent le fleuve, les autres remontant les écores de la rivière après l'avoir traversée à gué ou en canot. Toutes convergeaient vers le même point : la matinée, avec ses rayons éclatants, son ciel bleu, ses chants d'oiseaux, ses acres parfums que la brise enlevait aux écores résineuses des arbres, ses fleurs sauvages au bord des sentiers dont les pieds des passants faisaient tomber les gouttelettes de rosée ; toute cette nature, quelque joyeuse qu'elle fût, était moins réjouie que les cœurs des braves colons. Une cinquantaine de personnes furent bientôt réunies devant la maison en attendant l'heure de la messe. Les figures hâlées de ces travailleurs des bois, les mains rugueuses de la plupart d'entre eux, disaient mieux qu'aucune parole l'âpreté de leur existence. Mais ils supportaient gaîment leurs rudes labeurs ; car ils étaient de ceux dont la patrie est au-delà des astres.

A un signe du missionnaire, qui parut un instant à la porte de la maison, toutes les conversations cessèrent et chacun entra en silence. Devant l'autel, qui était dressé sur une table ornée de feuillage et de fleurs des bois, se tenait le célébrant vêtu d'habits sacerdotaux simples et rustiques comme la chapelle improvisée où il allait célébrer les saints mystères. La messe commença, durant laquelle quelques-uns des assistants chantèrent, selon la coutume, les principales parties de l'office divin. Après l'évangile, lorsque le prêtre se retourna et fit une courte, mais touchante exhortation, plus d'une main essuya furtivement quelques larmes ; car il arrivait si rarement, en ces temps lointains, qu'on eût le bonheur d'assister aux saints offices le dimanche ! Le recueillement était grand, les prières ferventes parmi ces humbles et ces petits, perdus dans le désert, oubliés du monde, mais amis de Dieu et qui ne se sentaient de force qu'en lui.

A l'issue de la messe, qui fut bientôt suivie des vêpres, chaque famille reprit le chemin de sa demeure, l'âme en joie, l'esprit plus libre, le corps plus dispos et mieux préparée à supporter le fardeau du jour. L'abbé Morel, de son côté, reprit son bâton de voyage, et alla répandre ailleurs la semence de l'évangile.

A qui, mieux qu'à ces vaillants apôtres, peuvent s'adresser ces paroles de la sainte écriture : "Qu'ils sont beaux, sur les montagnes, les pieds de ceux qui évangélisent la paix !" Un écrivain protestant, qui ne peut être soupçonné de partialité en faveur du catholicisme, fait, à ce sujet, les remarques suivantes : "Les actes splendides de dévouement des anciens missionnaires jésuites ont leurs annales ; les contestations messéantes des évêques et des gouverneurs ont leurs archives, mais les patients tra-

voux des curés missionnaires restent dans l'obscurité, où sont ensevelis d'âge en âge les meilleures des vertus humaines."

Les fatigues et les privations d'une pareille existence épuisaient en peu d'années les tempéraments les plus robustes : la plupart des curés y trouvaient une mort prématurée. L'abbé Morel y succomba dans la force de l'âge, à la suite des intempéries qu'il eut à endurer pendant une mission à Champlain. Ses restes reposent dans la cathédrale de Québec, dont il était l'un des chanoines. Bien des curés admirables de zèle et de dévouement se sont succédés entre la Rivière-du-Sud et la Rivière-du-Loup, depuis tantôt deux siècles ; mais aucun mieux que l'abbé Morel ne mérite une place dans le souvenir des habitants de cette partie du pays.

Mgr de Saint-Vallier, qui visita tout le diocèse de Québec en 1685 et 1686, fait un tableau touchant de la vie patriarcale que menaient les anciens Canadiens, et de l'influence paternelle qu'exerçaient sur eux les curés missionnaires. "Le peuple, communément parlant, est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles ; la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat. On aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console ou les encourage dans leurs peines. . . .

"Il y a quelque chose de surprenant dans les habitations qui sont les plus éloignées des paroisses, et qui ont même été longtemps sans voir de pasteur. Les Français s'y sont conservés dans la pratique du bien, et, lorsque le missionnaire qui a soin d'eux fait sa ronde pour aller administrer les sacrements d'habitation en habitation, ils le reçoivent avec une joie qui ne se peut exprimer ; ils font tous leurs dévotions, et on serait surpris si quelqu'un ne les faisait pas ; ils s'empressent à écouter la parole de Dieu, ils la goûtent avec respect, ils en profitent avec une sainte émulation ; celui qui donne sa maison pour y célébrer les divins mystères s'estime infiniment heureux et honoré ; il donne ce jour-là à manger aux autres ; le repas qu'il fait est une espèce d'agape, où, sans craindre aucun excès, on se réjouit au Seigneur. . . . La conversation qui suit le dîner est une instruction familière, où les plus âgés n'ont point honte de répondre aux questions que fait le missionnaire. On l'informe ensuite des petits démêlés qui peuvent être entre les familles ; et, s'il se trouve quelque différend, ce qui est rare, il l'accorde sans que les parties résistent. Chaque maison est une petite communauté bien réglée, où l'on fait les prières en commun, soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant le repas, où les pères et les mères de famille suppléent au défaut des prêtres en ce qui regarde la conduite de leurs enfants et de leurs valets. Tout le monde y est ennemi de l'oisiveté, on y travaille toujours à quelque chose ; les particuliers ont eu assez d'industrie pour apprendre des métiers d'eux-mêmes ; de sorte que, sans avoir eu le secours d'aucun maître, ils savent presque tout faire." (*Etat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, pages 83, 84 et 85.)

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

(A suivre.)

ERRATUM.—Dans l'article précédent, première colonne, ligne 48, au lieu de : *du navire*, lisez : *des navires*. Même colonne, ligne 62, au lieu de : *leur navire* lisez : *leurs navires*.

VOYAGES A PARIS PENDANT LA PROCHAINE EXPOSITION

L'exode annuel des touristes américains pour l'Europe paraît devoir prendre des proportions extraordinaires à l'occasion de l'Exposition internationale de Paris. On s'attendait à une augmentation considérable du nombre ordinaire des voyageurs, et les différentes compagnies de steamers se proposaient de faire des réductions sur les prix de passage pour favoriser le mouvement ; mais toutes les prévisions ont été dépassées. Nombre de places sont déjà retenues, même plusieurs mois en avance. Il est évident qu'il sera plus difficile de transporter les voyageurs que de les attirer, et pas une seule compagnie n'a cru devoir baisser son tarif ; une d'entre elles, l'*Anchor Line*, a même pris le parti de l'élever pour les places de première classe, afin de ne pas être débordée par l'affluence des postulants. Il est très-possible que d'autres suivent son exemple. La Compagnie transatlantique cependant fait exception. Elle a diminué ses prix d'environ 15 % pour aller et retour. Cette compagnie a, en fait, adopté un programme particulièrement avantageux. Elle vend dès à présent des billets d'aller et retour en première classe, valables pendant un an, au prix de \$170. Les passagers arrivent à Paris quatre heures et demie après le débarquement au Havre, n'ayant pas à faire la traversée de la Manche. Les steamers partiront de New-York tous les mercredis. La compagnie délivre aussi des billets aller et retour avec un mois de séjour au nouvel Hôtel-Continental, rue de Castiglione no. 30, à Paris, au prix de \$365 à \$480 en or, ou, pour deux personnes ensemble, \$655 à \$830, sans aucune surcharge pour service, éclairage, etc. Il va sans dire que le Continental est un hôtel de premier ordre, ainsi que l'indiquent les prix de \$6.50 à \$10.50 par jour pour la pension, indépendamment du coût de la traversée.

Il y a aussi une autre combinaison, à laquelle la Compagnie transatlantique sert d'intermédiaire. M. V. Pérard, Nos. 9 et 11 Park Place, à New-York, organise une excursion spéciale qui comprendra, pour

\$350 en or, le voyage en première classe, aller et retour par les steamers de cette compagnie, avec un mois de pension dans un des premiers hôtels de Paris. Pendant ce séjour, un interprète, sinon M. Pérard lui-même, fera visiter par ses clients, outre l'Exposition, les principales curiosités de Paris et des environs, telles que Versailles, Sevres, Saint-Germain, etc. Le premier départ aura lieu de New-York vers le milieu du mois de mai ; les autres suivront en juin, juillet, août et septembre.

La plupart des compagnies de steamers augmentent le nombre de leurs voyages durant la saison de l'Exposition. La ligne Cunard aura un départ de New-York tous les mercredis, et un de Boston les samedis. La ligne Inman expédiera un steamer chaque jeudi et chaque samedi. La ligne *White Star*, au lieu d'un départ tous les neuf jours, qui est de règle pour un service d'hiver, en aura un tous les cinq jours ; la ligne *Anchor* aura un départ pour Glasgow le samedi, et un pour Londres le mercredi ; les lignes *National*, *State*, *Williams & Guion*, un départ par semaine. Les services des lignes allemandes n'offriront pas de modifications notables ;—quelques-unes auront des départs bi-hebdomadaires de Baltimore ou de Philadelphie. On peut juger par ces préparatifs que l'on compte sur une grande activité. On évalue à deux cents pour cent en minimum l'augmentation du nombre des voyageurs de cette saison sur la moyenne des années précédentes depuis la panique de 1873.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au R. V. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York*.

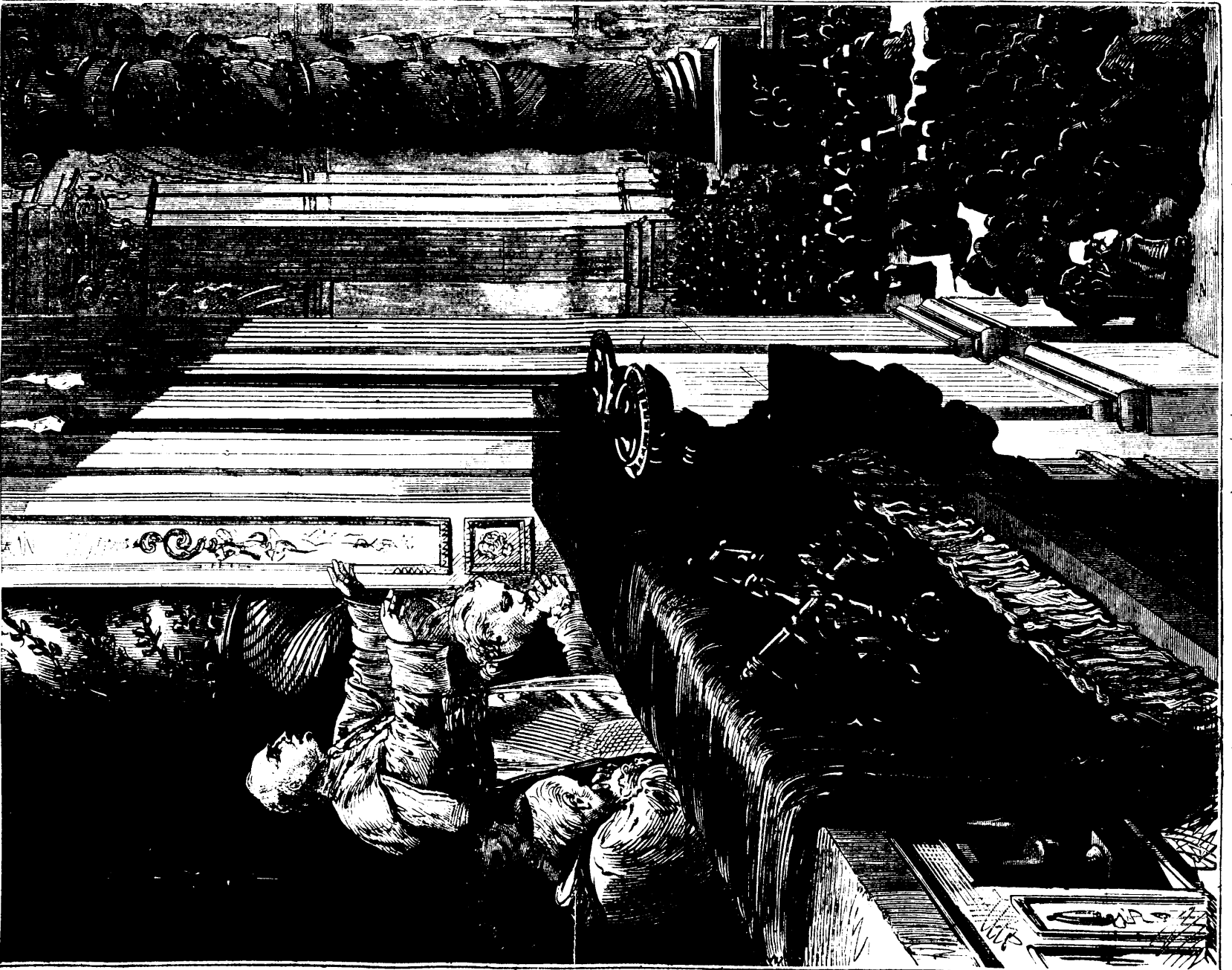
AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion* depuis sa fondation (1870).



DESTRUCTION DES BULLETS DANS UNE FOURNAISE PLACÉE EN DEHORS DE LA CHAPELLE SIXTINE

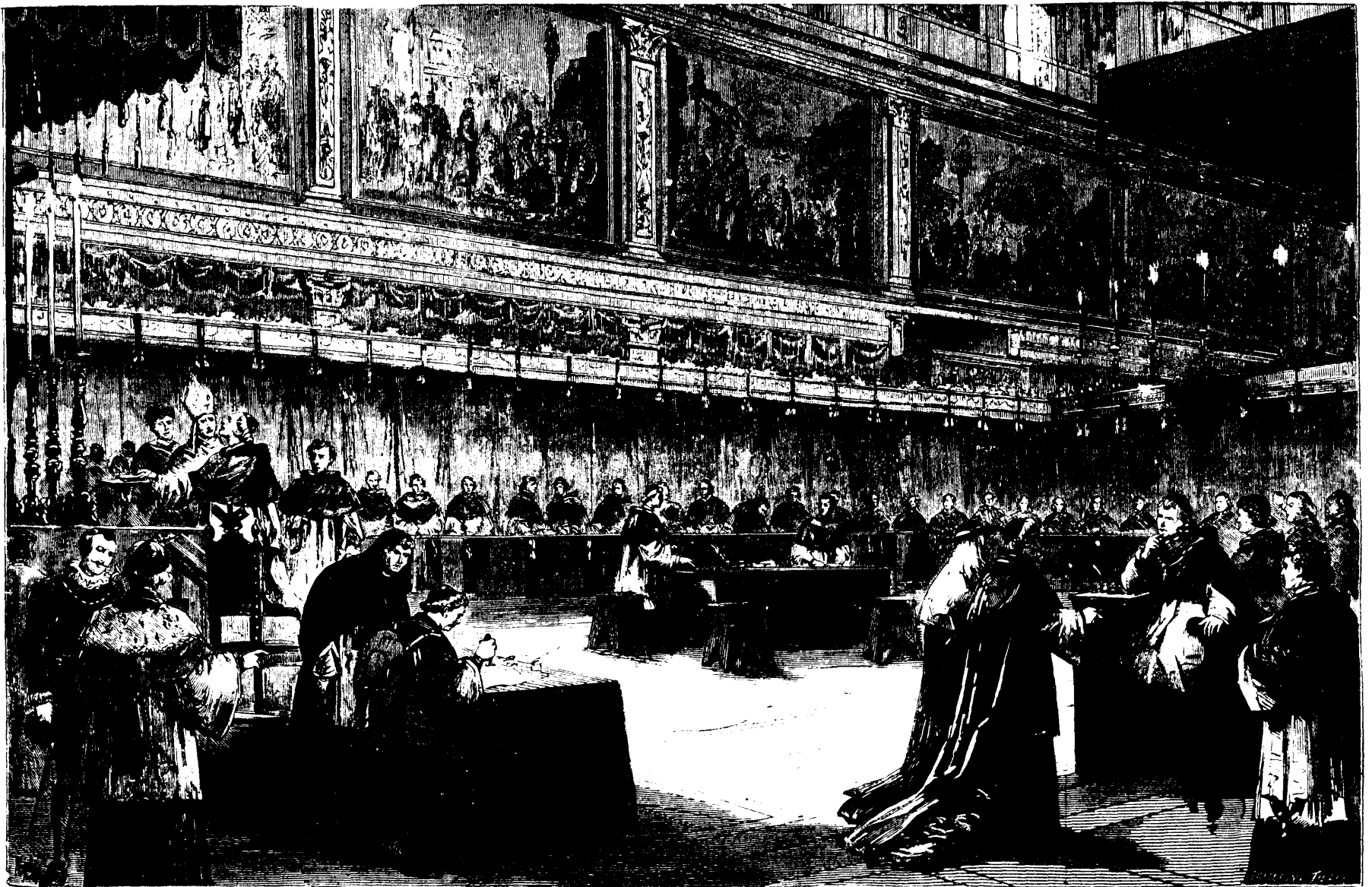


LE PAPE LÉON XIII DONNANT SA PREMIÈRE BÉNÉDICTION DE LA LOGE INTÉRIEURE AU-DESSUS DU GRAND PORTIQUE DE SAINT-PIERRE

L'ÉLECTION DU NOUVEAU PAPE



LA PLACE DE SAINT-PIERRE AU MOMENT OÙ LE CARDINAL CATERINI A ANNONCÉ L'ÉLECTION DE LÉON XIII



RÉUNION DU CONCLAVE. VOTE DANS LE CALICE
L'ÉLECTION DU NOUVEAU PAPE

ÉVANGÉLINE

Poème national acadien tiré des œuvres de Longfellow

EXORDE

Voici la forêt vierge, inextricable et sombre ;
Écoutez : Les grands pins parlent au vent dans l'ombre ;
La mousse près de l'eau, les fleurs dans le gazon
Aiment cet éventail qui voile l'horizon.

Parfois, on croit entendre en ce lieu fatidique
Des sourds gémissements, quelque scène druidique,
Des accords inconnus, ou la harpe au doux son
D'un vieux barde exhalant sa dernière chanson ;
Puis, comme *crescendo* de ce concert rustique,
Les grottes, les rochers battus par l'Atlantique
Déchangent leurs échos et leurs mugissements !

Voici la forêt vierge et ses enchantements :
C'est une âme, elle vit, on sent qu'elle respire,
Et ses autres profonds ont un cœur qui soupire !

Mais quelle est cette foule et ce temple chrétien,
Ces toits de chaume ? C'est un village acadien.

Là, des hommes de fer ont conquis à la hache,
Dans ces bois, un foyer, modeste mais sans tache ;
Et leurs cœurs généreux, où n'entre pas le fiel,
Ainsi que leurs beaux lacs ont des reflets du ciel.

O peuple disparu, vous, héros d'un autre âge !
Qu'êtes-vous devenus, quel féau, quel orage
Dans l'abîme du temps vous a tous engloutis ?
L'Océan vous appelle et vous êtes partis !
Exilés, envolés—comme dans un cyclone
Tourbillonné et s'enfuit une feuille d'automne !—
L'ouragan vous a pris et semés dans les airs,
Et vos cités ne sont que de vastes déserts !

AUX ACADIENS D'AUJOURD'HUI

Écoutez cette histoire et croyez à ces hommes
Qui mouraient autrefois sur la terre où nous sommes ;
Écoutez ce récit que murmure le vent
Dans les branches des pins, ce panache moiré ;
Croyez à vos aïeux, ces héros, ces héros,
A l'exquise beauté brillante au front des femmes ;
A leur antique foi, joyau plus pur que l'or ;
Car vos grandes forêts en témoignent encore :
Vous-mêmes vous direz, debout sur la falaise :
Autrefois, l'Acadie était libre et française !

Traduction d'ANTHONY RALPH.

(A suivre.)

LE

CRIME DES FEMMES

III

BONHEUR FACILE

Ce fut par une belle matinée d'avril qu'Augustine Meillac, devenue madame Courcy, entra au galop de ses chevaux dans la grande cour de la fabrique. La porte était entourée de guirlandes vertes ; les enfants avaient cueilli dans les prés les premières violettes pour en former de magnifiques bouquets. Les ouvriers en habit du dimanche, massés au fond de la cour, attendaient l'arrivée de leur patron, de leur père. Le cœur leur battait comme dans l'attente d'un grave événement personnel.

De longues années les liaient à M. Courcy ; il avait tant travaillé à leur félicité qu'ils s'inquiétaient de la sienne. Quelle femme épousait-il ? La maison changerait-elle d'aspect ? Y introduirait-on de nouvelles habitudes ? Ces questions se pressaient sur les lèvres des ouvriers. Leurs femmes surtout se demandaient si madame Courcy était jolie, si elle aimait le luxe, surtout si elle chérissait son mari.

Pendant le trajet que les nouveaux époux faisaient en voiture de la gare aux Haussois, M. Courcy pria sa femme de se montrer bonne pour les sujets qui devenaient les siens.

— Si vous saviez, Augustine, disait Benjamin d'une voix émue, combien ces hommes me sont dévoués et prennent mes intérêts, vous les aimerez déjà. Votre présence doit apporter parmi eux un autre élément de bonheur et créer des sollicitudes nouvelles. Malgré ses projets de dévouement et de bonne volonté, un homme reste toujours au-dessous de sa tâche, quand il s'agit de veiller au bien-être de la famille, à l'éducation des enfants. Vous me complétez, Augustine. Vous, l'esprit, la beauté, la grâce, vous jettiez votre rayonnement sur ces familles et vous achèverez ce que j'ai commencé. Qu'ai-je fait ? Si peu de chose ! Mais, vous le savez, je suis né plus faible et plus petit que le ver à soie, et, comme lui, j'ai filé mon cocon d'or. Je tiens à la fortune par le bien qu'elle m'aide à faire. Regardez-vous comme la dépositaire de mes aumônes. Il y a deux caisses aux Haussois : celle du manufacturier qui appartient à ses commettants, ses correspondants, ses ouvriers, caisse sacrée, renfermant, en même temps que des billets de banque, l'honneur du négociant ; puis la caisse du propriétaire des Haussois, dont votre petite main tournera la clef quand elle voudra. Je suis si heureux que je ne veux voir souffrir personne autour de nous. Les bénédictions des pauvres, des travailleurs vous feront le concert de chaque heure. Toutes vos journées seront pareilles à celles de Titus ; toutes seront heureuses comme celles d'un calife arabe. Je vous aime profondément, sincèrement, et cependant il me semble que je ne vous aime pas assez encore. Fournissez-moi d'autres motifs de m'attacher à vous. Mon affection, répandue sur les familles qui m'entourent, se concentrera sur vous seule. Et, en échange de cette adoration, de ce dévouement, je ne vous demande qu'un pas de tendresse.

Augustine n'entendit point ces paroles sans émotion ; son cœur battit doucement dans sa poitrine ; elle contempla un moment le noble visage de M. Courcy, auquel un sentiment vrai donnait une véritable beauté morale, et elle lui serra la main en silence.

Certes, il était digne d'une femme au caractère bien trempé, à l'intelligence développée, à l'âme ardente et tendre, de se dévouer à l'œuvre de son mari, de la faire s'épanouir sous un souffle généreux et pur. Il était digne de la compagne de ce manufacturier, bienfaiteur d'une contrée entière, de partager l'affection de tous, de chercher son orgueil et sa joie dans le bonheur des autres. Sous l'influence de l'éloquente parole de M. Courcy, Augustine se sentit soulevée vers des hauteurs d'où la bienfaisance se penchait vers elle pour la baiser au front et remplir son sein d'une pure flamme.

Elle céda à l'influence de cet homme, et comprit qu'il y aurait de la gloire à l'égaliser. L'enthousiasme la saisit un moment. Si légère que soit une créature, une heure sonne toujours pendant laquelle elle jouit de facultés célestes. Que l'impression reçue soit passagère, cela se peut ; elle n'en a pas moins existé. La durée limitée n'implique pas l'hypocrisie ni la fausseté.

Madame Courcy, en écoutant le compagnon de toute sa vie, se trouva pour un moment digne de lui être associée. De généreuses larmes montèrent à ses yeux. L'étreinte de sa main équivalut à un serment. Quand elle franchit le seuil de la fabrique, que ses regards se reposèrent sur une foule sympathique ; quand les témoignages du respect qu'on lui donnait la fixèrent sur le dévouement et l'attachement que les ouvriers portaient à son mari, elle eut l'âme envahie par une sensibilité profonde, et soulevée par un grand courage.

Benjamin descendit de voiture, présenta la main à sa femme, et tous deux, souriants et satisfaits, firent le tour de la cour d'honneur, remerciant de cette bienvenue, et si touchés que leur reconnaissance se lisait plus dans leurs regards qu'elle ne se traduisait par des paroles.

Cependant M. Courcy dit à haute voix :

— Dimanche prochain, mes amis, un grand banquet nous réunira tous, propriétaires, contre-maitres et ouvriers. Vous fêterez mon bonheur, et je le sais, ce sera de toute votre âme.

Une explosion de cris joyeux salua cette invitation.

Les époux entrèrent dans l'habitation particulière de M. Courcy. Elle était commode, vaste et simple. Rien n'avait été changé au mobilier ; le manufacturier voulant laisser à sa femme le plaisir de renouveler ce qu'elle voulait.

Des pièces meublées de noyer, d'aspect austère, à peine égayées par quelques gravures, se succédaient dans un air monotone.

La vieille servante, Jacotte, avait pourtant songé à mettre des fleurs partout. Ce n'étaient point des plantes de serre d'espèces rares, mais des fleurs des champs naïves et vraies, au parfum agreste, au feuillage vivace. Les rideaux des fenêtres éblouissaient par leur blancheur. Cependant Augustine éprouva comme une impression de froid en parcourant ces chambres. Elle était accoutumée aux petits appartements parisiens, bas d'étage, encombrés de meubles, garnis comme des musées, dans lesquels se groupent, selon le caractère de ceux qui les habitent, les meubles coquets du tapissier à la mode, des curiosités en tout genre, des œuvres d'art d'atelier.

— Pardonnez-moi, ma chère, de vous offrir une maison si nue, dit Benjamin Courcy à sa femme. Dans la crainte de me tromper dans mes améliorations, je n'ai rien entrepris. Vous vous entendez mille fois mieux que moi aux questions d'ameublement et de confortable. J'ai vécu comme un moine au milieu de mes ouvriers, me contentant d'un habit de drap pour vêtement et d'une natte pour oreiller. Bouleversez tout, remaniez tout, mon amie. Que la baguette de ma blonde fée métamorphose la triste maison et la change en palais enchanté.

— Vrai ! demanda Augustine, redevenue souriante, vous me laissez libre ?

— Complètement, et je vous ouvre un crédit.

— De combien ?

— Un crédit de lune de miel.

— C'est beaucoup dire.

— Ce serait trop pour une autre femme, mais non pour vous. Je vous crois fort raisonnable.

— Non, dit Augustine dont le visage reflétait une sorte d'inquiétude, je ne suis pas raisonnable. Depuis que j'ai l'âge de comparer et de voir, je rêve une chambre tendue de satin et un boudoir de dentelle ; des meubles bas, capitonnés, des vases de Chine, des dragons de bronze, des potiches à y cacher des enfants et des pâtes tendres à rendre jalouse une reine ! Ne vous fiez point à ma sagesse, cher maître et banquier, je deviendrais indigne de votre confiance.

— Cinquante mille francs suffisent-ils à ma chère Augustine ?

— Certes, et au-delà.

— Vous les aurez, sûrement, mais vous pouvez les dépasser. Voyez-vous, chérie, poursuivit M. Courcy en s'asseyant près de sa femme, je regarde le mariage non pas comme une fusion. Je croirais vous offenser en vous imposant une ligne de conduite à cet égard. On m'a dit qu'à Paris, quand il s'agissait d'un mariage, la jeune fille exigeait que l'on déposât dans sa corbeille le vingtième de sa dot ; qu'ensuite elle demandait une pension basée sur le chiffre de sa fortune ; qu'enfin le budget de la jeune mariée se réglait comme une affaire de société commerciale. Vous êtes riche, Augustine, dès ce moment, de deux cent mille francs qui vous ont été reconnus par contrat.

— Cependant, mon ami, je n'avais rien, et...

— Votre contrat vous les reconnaît, il suffit. Mais je ne vous limiterai jamais pour vos dépenses d'intérieur. J'abdique dans vos mains, et je suis sûr de n'avoir jamais à m'en repentir.

Encore une fois, Augustine, gagnée par cette tendresse confiante, s'abandonna à un élan franc.

— Jamais ! non, jamais, s'écria-t-elle.

— D'ailleurs, mon amie, vous le voudriez, ou plutôt le vous de la coquetterie et de la fantaisie voudrait, que l'autre vous-même n'y consentirait jamais. Ma fortune n'est pas seulement le fruit d'un labeur infatigable, mais encore la source de la prospérité de tout ce petit pays. Nos ouvriers vivent de moi et avec moi. Ma ruine serait leur misère, comme ma prospérité est devenue leur aisance. Et ce n'est pas tout. Je ne me crois pas quitte envers eux en soldant chaque semaine le salaire de leurs six journées. Ils ne besognent pas seulement pour avoir quelques francs le samedi. Il se mêle à leur zèle un grand désir de me satisfaire. Leur reconnaissance se traduit dans leur exactitude, leur application à perfectionner le travail, leur emploi du temps. Je les paye et je sais que je leur suis redevable encore, et comme homme et comme manufacturier. Et comme, jusqu'à cette heure, je n'ai eu à aimer que ces braves gens, Augustine, je les aime bien !

Madame Courcy pressa rapidement la main de son mari. Ces paroles la troublaient. Le son de cette voix mâle et douce pénétrait en elle. Le sentiment de sa faiblesse l'envahissait près de cet homme véritablement digne de ce titre. Les mesquineries de sa vanité, de son amour du luxe, lui apparaissaient dans leur réalité.

Elle prenait la résolution de se laisser guider en toute chose par M. Courcy ; mais comme celui-ci l'avait dit, il s'en reposait sur elle ; et, quand Augustine voulut parler d'économie dans les changements à opérer aux Haussois, M. Courcy insista pour que l'ameublement fût immédiatement et complètement remplacé. On convint qu'un tapissier de Paris serait mandé et chargé de ce bouleversement intérieur.

Les deux époux dînèrent gaiement ; après ce repas, Augustine témoigna le désir de visiter la fabrique et ses dépendances, et M. Courcy, tenant contre lui le bras de sa femme, la mena dans les ateliers, lui expliquant le travail, lui détaillant les rouages des machines. Elle regardait toutes ces choses avec des yeux d'enfant étonné, poussait des cris de terreur en passant près des roues immenses, et s'amusa à voir le jeu habile des engrenages. Elle quitta les ateliers pour les magasins, puis elle sortit des bâtiments et gagna la campagne.

Le village des travailleurs verdoyait et fleurissait comme un jardin. Dans les parterres jouaient de tout petits enfants. Derrière les vitres bien lavées on distinguait le visage affable des ménagères. Quelques-unes parurent sur le seuil de leur maison et firent une grande révérence à la belle dame. Dans de petites cours, Augustine vit des poules d'espèces diverses, des lapins, même quelques ruches, et, comme elle s'en étonnait :

— Ma chère, lui dit son mari, je tâche de rendre mes ouvriers agriculteurs et éleveurs à leurs moments perdus. La femme soigne aisément des couvées et des lapins. Il s'agit, pour ces ménages, non pas seulement d'augmenter le budget par la vente, mais d'améliorer la vie domestique. Plus heureux que Henri IV, j'ai réalisé le problème de la poule au pot chaque dimanche. La santé fleurit ici sur presque tous les visages ; voulez-vous apprendre pourquoi ? D'abord, en quittant l'atelier, où l'épluchage, le filage, le cordage ont répandu des atomes malsains pour la respiration, les ouvriers jouissent d'un air salubre ; ensuite leur cuisine est excellente et peu coûteuse. Vous verrez tout à l'heure la vacherie où les ménagères viennent chercher à bon compte un lait crémeux et sans mélange ; la boucherie, où la viande est livrée au prix coûtant ; les chais dans lesquels je garde des vins de crus peu recherchés, mais naturels. Je me suis fait alimentateur de mes gens de travail, afin d'éviter que la spéculation ruinât leur santé ou leur bourse. Aussi, les cabarets voisins des Haussois ont enlevé leur branche de gui. Les ouvriers dînent en famille ; femmes et enfants profitent du dîner, plantureux et du vin fortifiant.

— Il est fort rare que l'on voie un homme ivre ici. Il existe bien encore dans les villages une cinquantaine d'ouvriers qui s'obstinent à suivre la routine de leur ancienne vie ; mais leurs fils ne les imiteront pas. Tenez, chère, je me fais ici l'effet d'un patriarche ou d'un roi-pasteur. S'il survient un différend, on me prie de le régler au lieu de s'adresser au juge de paix. On me consulte, sur les mariages. Je donne à toutes les fiancées une modeste corbeille, et si les époux prennent une maison dans la cité, je l'embellis d'un ou deux meubles, les plus beaux : un lit et l'armoire de noyer. Comme je vous le disais, les fils des opposants se rangent de mon parti ; le camp des routiniers et des fâcheux se dépeuple chaque jour : il sera bientôt désert. L'essaimage d'un côté et la vieillesse de l'autre activent ce résultat. Le travailleur impotent vient s'abriter ici, et des lèvres de plus d'un tombent cette parole :

— Si j'avais compris plus vite !

— Il manque cependant encore quelque chose, dit Augustine d'une voix douce.

— Quoi donc ! mon amie ?

— Une chapelle, Benjamin.

— Ah ! les femmes valent mieux que nous ! s'écria M. Courcy ; de cette chapelle, vous posez la première pierre quelque jour de grande fête.

— Oh ! oui, dit joyeusement Augustine, et vous verrez comme le curé des Haussois sera

content. Nous habillerons de blanc les fillettes de dix à quinze ans, nous ferons des anges de tout petits enfants, comme à la Fête-Dieu. Ce sera charmant !

M. Courcy se pencha vers sa femme et l'embrassa au front. Son âme débordait de joie. Il remerciait Dieu, non pas seulement de lui avoir fait obtenir la main de cette jeune fille si belle qu'il ne lui trouvait pas de rivale, mais surtout de la lui avoir ménagée si parfaitement selon son cœur. Comme elle le comprenait ! comme elle l'aimait ! comme elle se dévouerait à son œuvre ! avec quel renaissant courage il allait travailler pour augmenter l'importance de sa manufacture, non pas dans un but personnel et mercantile, mais afin de compter plus d'heureux autour de lui. Il renvoyait à Augustine ce bonheur, cette joie, cet élan ; il l'eût volontiers remerciée de l'avoir aidé à créer cette œuvre ; il la faisait désormais si complètement la sienne qu'il lui semblait qu'elle avait toujours été là.

La fin de cette journée fut un enchantement du cœur et de l'esprit pour tous deux.

Six jours après, le tapissier, mandé de Paris, accourut aux Haussois. Il prit ses mesures et ne tarda pas à revenir annonçant une cargaison de tentures, de meubles élégants, d'admirables bronzes. Augustine eut bientôt l'appartement de ses rêves ; elle foula des tapis moelleux, elle put se regarder des pieds à la tête dans des glaces touchant le plafond. Les encadrements raides de chaque pièce disparurent, des colonnes en rompirent l'angle, supportant des terres cuites, des marbres, des vases du Japon. Les lustres et les appliques firent miroiter leurs cristaux. Dans le cabinet qu'on lui réservait, Augustine trouva une bibliothèque, des registres merveilleux de reliure, avec le mot *aumônes* gravé sur une plaque d'or. Sa chambre, bleue comme un bouquet de myosotis, s'orna de porcelaine de Sèvres, de cette teinte turquoise qui n'a plus de prix. Les rideaux, de guipure ancienne, tamisaient le jour ; deux tableaux de maître ajoutaient leur luxe intelligent à la somptuosité du décorateur.

Quand Augustine, appuyée sur le bras de son mari, visita en détail ce nid charmant, elle éprouva une sensation de joie orgueilleuse, presque sensuelle. Les molleses de ces sièges, les chatouillements de ces étoffes, les éclats prismatiques de ces cristaux la grisèrent.

— Le joli cadre ! s'écria-t-elle.

— Je suis bien payé ! dit M. Courcy.

Il eut la délicatesse de cacher à sa femme que, en dépit d'un devis très-détaillé, l'ensemble du mobilier atteignait le chiffre de quatre-vingt mille francs.

RAOUL DE NAVERY.

(La suite au prochain numéro.)

L'EXÉCUTION DE LEPAGE

SA CONFESSION

La *Patrie Nouvelle*, de Cohoes, N.-Y. donne les détails suivants sur ce triste événement :

Lepage, meurtrier de Josie Langmaid, de Pembroke, N.-H., et de mademoiselle Ball, de Saint-Albans, Vt., qui a été exécuté à Concord, a confessé, avant de mourir, son double crime.

La veille de son exécution, le condamné fut tiré de son cachot et conduit à un joli petit parloir au second étage de la prison, immédiatement en face de la chambre du gardien, où il passa sa dernière nuit. Les Pères Barry et Millette restèrent avec lui depuis huit heures et demie jusqu'à onze heures, et s'efforcèrent de lui faire réaliser le peu de temps qu'il lui restait à passer sur la terre, le conjurant de faire une confession.

Une demi-heure après le départ des prêtres, les geôliers entendirent Lepage les appeler. Les officiers s'étant rendus auprès de lui, Lepage tomba à genoux et s'écria en pleurant :

— J'ai tué la fille, j'ai tué les deux filles. C'est malheureux ! c'est malheureux ! Pardon, mon Dieu, pardon !

Le gardien Pillsbury lui adressa quelques paroles de consolation, et le malheureux pénitent fit en sanglotant la confession suivante :

— J'ai laissé Suncook à six heures dans la matinée du meurtre, et je passai devant la boulangerie sur le chemin, vers 7 heures. J'y arrêtai et parlai avec le boulanger quelques minutes, mais je ne pouvais pas rester longtemps, le diable était dans mon cœur et me disait d'aller tuer la fille. Je traversai le pont entre le chemin public et le chemin de fer, je pris un bâton sur une corde de bois près de là ; je traversai l'étang et rencontra la fille. Je la frappai avec le bâton. Lorsqu'elle reçut le coup, elle leva la main, et la blessure qu'elle avait à la main lui a été infligée avec mon bâton. Je l'emportai dans le bois, lui coupai la tête avec mon couteau et l'emportai où elle a été trouvée. Je me rendis ensuite au petit ruisseau où je lavai mes mains, mon couteau et mon habit, je retournai ensuite à l'endroit où j'avais laissé mon habit et ma hache, et me rendis de là à la place où j'avais caché le portefeuille, le jonc, etc.

— Je me rendis de là, à travers les champs, chez Joe Daniel, et pris ensuite le chemin public pour m'en retourner à Suncook, emportant avec moi mon habit et ma hache, et j'arrivai à Suncook à 6 heures p.m. Ma femme brûla cinq de mes chemises, deux habits et deux casques ; quatre ou cinq jours après, elle me dit que j'étais un méchant homme et qu'elle ne voulait plus demeurer avec moi. Je n'avais plus de hardes à la maison. Ma femme ne les a pas brû-

lées parce qu'elles étaient ensanglantées, mais parce que nous nous étions querellés. Il y avait douze ou quinze minutes que la fille était morte lorsque je lui ai coupé la tête avec mon couteau ; je lavai mon couteau environ cinq minutes et l'enfonçai dans la terre pour l'essuyer. Je lavai les taches de sang qui se trouvaient sur mon habit. Je crois que j'arrivai chez Joe Daniel vers 11 heures, et je parlai longtemps avec lui. Je lui demandai d'aller mesurer mon bois. Il ne voulut pas y aller. Je me rendis dans le bois et mesurai mon bois, et revins chez Joe Daniel que je trouvai occupé à ferrer un cheval. Il n'a pas regardé à sa montre.

"J'ai cassé mon bâton en frappant sur la terre après que la fille eût été morte ; je ne l'ai pas brisé en la frappant. Je ne l'ai pas frappée sur la tête ou dans la figure avec mes pieds, mais je lui ai simplement tourné la tête avec mon pied lorsque je lui coupai le cou. Dites à M. Langmaid qu'il trouvera le portefeuille, le jonc, etc., à l'endroit où je les ai enterrés. Le témoignage du docteur de Boston à propos des taches de sang sur mes hardes était vrai. Ma femme m'a lavé deux paires de pantalons la semaine suivante. Je laissai mon pardessus dans le bois et lavai bien nettes les taches de sang qui se trouvaient sur mes mains."

Vers la fin, le prisonnier éclata de nouveau en sanglots et témoigna une émotion qui étonna les auditeurs. Le gardien lui demanda alors s'il n'avait pas quelque chose à dire à propos du meurtre de mademoiselle Ball, à Saint-Albans, en 1871. Le condamné fit avec sa tête un signe affirmatif, et continua ainsi :

"J'ai aussi tué la fille Ball. Je l'ai tuée dans le bois et j'ai caché son corps. Le matin du meurtre, je travaillais aux foin dans un champ près de ma maison ; je travaillai jusque vers 11 heures de l'avant-midi. J'allai ensuite à travers les champs rencontrer mademoiselle Ball à un endroit du chemin où je savais qu'elle allait passer. Je la surpris et l'emportai dans le bois. Il était environ 3 heures lorsque je la tuai et je me rendis chez moi vers 4 1/2 heures. La clairvoyante de Bennington a dit justement comment la chose s'était passée, a dit le nombre de mes enfants, a dit que la maison était une grande maison noire et a aussi parlé de la petite maison. Je mis sa robe de nuit, son peigne et sa broche sous un billot.

"L'homme qui a juré m'avoir vu à chaque heure, était un bon homme, il a dit la vérité. Il ne connaissait rien de moi. Mes garçons arrivèrent de Saint-Albans vers 4 heures. Je travaillai fort afin qu'ils ne s'aperçussent point que j'avais été absent."

Vers la fin de son récit, Lepage prit un morceau de papier et traça une espèce de plan des deux endroits où il avait commis les meurtres, décrivant d'une manière circonstanciée ses mouvements dans chaque occasion. Tout à coup, il se mit à pleurer et à crier : "Ce n'est pas pour moi, ce n'est pas pour ma femme, mais mes pauvres enfants !—Oh ! mon Dieu ! que c'est malheureux ! que c'est malheureux !" Il exprimait un profond repentir de ses fautes et pria Dieu de lui pardonner.

Vers une heure, il essaya de se distraire avec un stéréoscope et en parlant avec ses géliers, mais il était facile de s'apercevoir que sa pensée était ailleurs. Il fut content d'apprendre que bien peu de personnes seraient présentes à son exécution. Il demanda s'il y aurait quelqu'un de Saint-Albans, et on lui dit qu'une douzaine au plus seraient présents. Il n'a pas fermé l'œil de la nuit, et dit que, durant son emprisonnement, il était trois nuits chaque semaine sans dormir du tout. A 8 heures, il mangea un peu de pain et du beefsteak, et but une tasse de café. A 8 1/2 heures, il fut laissé seul pour la dernière fois avec ses directeurs spirituels.

L'exécution elle-même s'est faite avec ordre et promptitude. Le gibet peint d'un bleu sale ressemblait à cette ancienne potence qui florissait à Newgate avant que les exécutions publiques fussent abandonnées. Il était construit contre le mur du corridor principal de la prison et consistait en un échafaud placé à environ 10 pieds de terre avec une pièce transversale forte et lourde, à laquelle était attachée la corde. A 10 1/2 heures a.m., les personnes qui avaient reçu permission d'assister à l'exécution se pressèrent dans le corridor faisant face à l'échafaud. Un nombre de ces derniers étaient le juge Foster, qui présidait au premier procès de Lepage, et F. Langmaid, le père de la victime de Lepage. A 10 heures 55 minutes, la triste procession apparut, venant du parloir.

Le shérif Dodge marchait le premier, suivi de deux députés. Venait ensuite le condamné, la figure pâle et cadavéreuse. Son habillement consistait en une chemise blanche sans collet ou boucle de cou, un habit et des pantalons noirs et des pantoufles rouges et jaunes en tapis. Sa figure exprimait une profonde douleur, mais il marcha d'un pas ferme et montra un courage qui étonna les spectateurs. Les deux prêtres, en surplus, marchaient à ses côtés, récitant les prières des agonisants. Ils s'arrêtèrent à la porte s'ouvrant sur l'échafaud et approchèrent le crucifix des lèvres de Lepage ; tout le groupe prit alors place sur la plateforme. Le condamné, les mains attachées derrière le dos, écouta attentivement la lecture de l'arrêt de mort par le shérif. Les députés lui lièrent alors les mains et les pieds, ajustèrent le nœud coulant à son cou et placèrent sur sa tête le bonnet noir.

Le shérif, saisissant alors la corde, se tourna vers la foule et dit : "Joseph Lepage, je vais maintenant exécuter sur vous la sentence de la loi, que Dieu ait pitié de votre âme !" Par un mouvement rapide, il serra le nœud autour du cou du condamné et toucha du pied la cheville

faté. La trappe tomba avec un bruit sourd et le corps du malheureux fut précipité d'une hauteur de sept pieds. Son cou fut rompu instantanément, et Lepage en mourant souffrit moins qu'aucune de ses innocentes victimes. La trappe tomba à 11 heures 8 minutes, et, à 11 heures 24 minutes, le pouls avait cessé de battre, mais, en plaçant leurs oreilles contre son estomac, les docteurs purent distinguer une faible pulsation du cœur.

A 11 heures 26 minutes, Lepage fut déclaré mort, et à 11 heures 35 minutes, la corde fut coupée et le corps placé dans un joli cercueil en noyer noir. Le Dr Croby, médecin de la prison, qui a assisté à plusieurs exécutions, prétend que Lepage perdit connaissance du moment même où la trappe tomba, et souffrit beaucoup moins qu'une personne qui irait se frapper contre un poteau de réverbère durant une nuit obscure.

L'apparence personnelle de Lepage n'était pas remarquable. Il était petit, au-dessous de la hauteur moyenne, avec des traits repoussants et des lèvres épaisses exprimant la sensualité, et d'un tempérament bilieux et nerveux. Son cerveau dépassait la grosseur moyenne, et la *medulla oblongata* était très-développée.

Il a été enterré aux dépens du comté, auquel ses deux procès avaient déjà coûté \$15,000.

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de recevoir un magnifique petit livre de prières, publié par le Collège Joliette, sous le titre de : *Manuel de la Confrérie du Cœur de Jésus*, contenant 272 pages. Le recueil de prières, ainsi que l'ordinaire de la messe et les vêpres, etc., que contient ce petit livre, en font un objet indispensable à la jeunesse. Ce petit volume est très-bien imprimé et possède une couverture très-convenable.

Chacun devrait s'empresser de se le procurer au prix modique pour lequel il se vend.

Les prières de ce petit volume se disent en faveur des saintes âmes du Purgatoire.

En vente à la librairie Chs. Payette, 250, rue Saint-Paul, Montréal.

FAITS DIVERS

—On a découvert une multitude de gravures d'une immoralité choquante parmi les élèves des écoles publiques de Gloucester, Mass. Plus de 1,000 de ces saletés circulent au milieu d'eux.

—Il paraît assez certain que Sankey, le compagnon de Moody, a reçu \$67,000 de certains manufacturiers d'harmoniums. Imaginez-vous donc un prédicateur de retraite recommandant et vendant de ces musiques-là !

—Le Congrès américain est encore en session, et, comme toujours, le temps se passe en investigations sur les fraudes et les vols opérés par les officiers et les favoris du gouvernement. D'une façon ou d'une autre, les hommes politiques ne s'occupent qu'à voler, à faire voler ou à défendre des voleurs en partageant les dépouilles.

—Le *Commercial Advertiser* estime à \$14,000,000 la valeur des armes et munitions expédiées depuis un an des Etats-Unis en Turquie. Deux des steamers employés à ce commerce, le *Walker* et le *Brunhall*, ont fait chacun quatre voyages, et leur affrètement a rapporté à leurs propriétaires \$150,000 ou à peu près ce qu'aurait coûté leur achat. La compagnie d'assurance maritime Atlantic a reçu au moins \$70,000 en primes d'assurances sur le matériel de guerre transporté des Etats-Unis en Turquie, et, comme il n'y a jamais eu de pertes, cette somme a été un bénéfice net.

Il paraît que le cuivre du lac Supérieur, grâce à sa ductilité, est excellent pour la fabrication des enveloppes de cartouches métalliques. Le contrat pour un lot très-important de ces enveloppes avait été adjugé à des fabricants allemands. Quand la livraison a eu lieu, le gouvernement russe s'est aperçu que les fabricants avaient employé du métal d'une qualité tout à fait inférieure. La conséquence a été un refus d'accepter ces marchandises de pacotille, l'annulation du contrat et son transfert à des manufacturiers américains.

ACCIDENT FATAL.—Joseph-Stanislas Larose, charpentier, âgé de 46 ans et employé dernièrement aux travaux du nouvel Hôtel-de-Ville, est tombé en bas d'un escalier de la maison No. 24, rue Payette, Montréal.

Le défunt, qui était marié et père de trois enfants, était adonné à la boisson. Il dépensait au cabaret les gages de sa semaine, et ses habitudes avaient plongé sa famille dans la plus grande misère. Souvent, lorsqu'il revenait à son domicile, il se portait à des sévices et à des voies de fait sur son épouse. Poussée à bout par ses mauvais traitements, sa femme fut obligée de le quitter, et alla se réfugier chez une de ses sœurs qui était mariée à un nommé Larivière, domicilié rue Payette. Après avoir passé la nuit de samedi dans les buvettes, Larose essaya de trouver un endroit où il put caver son vin et prendre quelques heures de sommeil. Il alla frapper à la porte de Larivière, qui occupait des appartements dans le haut de la maison No. 24, rue Payette. Larivière dit que sa chambre était remplie et qu'il n'y avait pas de place pour lui. Le défunt, en voulant descendre l'escalier, tomba, et, dans sa chute, il se rompit plusieurs artères. Il fut ramassé mort au pied de l'escalier qui était mauvais, long et obscur. Le Dr Lamarche fut ap-

pele, mais il ne trouva qu'un cadavre. Une enquête a été tenue par le coroner et le jury a rendu un verdict conformément aux faits.

ASSASSINAT.—Le *Journal de Valence* raconte qu'un nommé Régis Rey, occupé ces jours derniers à casser des cailloux sur la route de Valence à Soyons, se rendit chez le juge de paix de Saint-Péray et lui déclara qu'en entrant dans la maison de la veuve Pinet, qui demeurait aux Granges de Valence, il avait trouvé cette femme assassinée dans la pièce du rez-de-chaussée. Cette femme, de son nom de famille Marie Seignobos, était âgée d'environ 65 ans. La femme Pinet tenait une espèce de cabaret et logeait des mendiants.

La justice se transporta sur le lieu du crime. La femme Pinet avait reçu derrière la tête un violent coup d'une pioche à deux dents, qui avait fait éclater le crâne. Un second coup de la même pioche, porté sous le menton, avait presque séparé la tête du tronc.

On constata un désordre complet dans l'habitation : les quelques meubles qui s'y trouvaient avaient été fouillés, les chaises étaient renversées, et de la menuiserie monnaie était éparse autour de la victime.

Celui qui avait dénoncé le crime fut interrogé. Régis Rey connaissait en effet particulièrement la femme Pinet ; il avait labouré à différentes reprises les quelques arpents de terre qu'elle possédait derrière sa maison, et il était occupé depuis quelques jours à casser, pour l'administration des ponts et chaussées, des cailloux sur la route, précisément à proximité de l'habitation.

On apprit de lui qu'il avait passé toute la journée du crime à boire chez la veuve Pinet, en compagnie de plusieurs autres individus. Mais il affirme être parti vers sept heures du soir pour aller à Bourg-les-Valence. Or le crime, d'après les constatations médicales, semble remonter à quelques heures plus tard, entre dix et onze heures du soir. Du reste, le cantonnier de Soyons, revenant de Valence et passant à peu près à cette heure devant la maison, entendit du bruit à l'intérieur.

Mais différentes réponses embarrassées de Rey ont éveillé les soupçons des magistrats et un mandat d'arrestation a été lancé contre lui.

C'est un homme d'une trentaine d'années, qui paraît doué d'une force musculaire peu ordinaire.

On a trouvé dans la maison de la veuve Pinet des vêtements lui appartenant. Ce dernier détail n'a du reste rien de bien important, car Rey mangeait depuis quelques jours chez la victime.

—Un accident pénible est arrivé au poste Prince, sur le bord de la rivière Ottawa, dans le township de Buckingham. Madame Delargio, épouse de l'un des ouvriers employés dans la manufacture d'allumettes de M. Prince, était à préparer de la gomme pour ses enfants. Elle avait déposé la matière résineuse dans un vase placé sur le poêle pour la faire bouillir.

Quelques minutes après, comme elle allait prendre le vase, ce dernier éclata en mille morceaux, et le liquide brûlant se répandit aussitôt sur ses mains et ses vêtements, qui prirent feu. Affolée par la douleur, la malheureuse s'élança dehors. Rencontrant une mare d'eau, elle eut la présence d'esprit de s'y rouler, et réussit ainsi à éteindre les flammes qui la dévoraient.

Cependant ses deux enfants, qui se tenaient près d'elle au moment de l'accident, suivirent leur mère au dehors. Eux aussi avaient leurs habits atteints par le feu et auraient été rôtis si deux charpentiers, accourus aux cris de la mère, n'eussent arraché les vêtements ruisselants d'eau de celle-ci pour en couvrir les enfants.

Les blessures de la mère mettent sa vie en danger.

Après avoir sauvé les enfants, les charpentiers éteignirent l'incendie qui commençait à envahir l'intérieur de la maison.

UN AUTRE DÉSASTRE MARITIME.—Cette fois, c'est un vaisseau anglais, le *Eurydice*, qui a chaviré dans une tempête soudaine de vent, près de l'île Wight, et a entraîné 300 victimes humaines avec lui au fond de l'eau. Le temps s'est maintenu au beau jusqu'à 3.30 p. m., lorsqu'un changement complet de température est survenu. De violents coups de vent, accompagnés de neige et de tourbillons, sont arrivés avec une rapidité extraordinaire. Le naufrage du navire de transport l'*Eurydice*, de l'île Wight, est dû entièrement à la rapidité avec laquelle la tempête est arrivée. Vu que l'*Eurydice* était près des côtes, l'équipage n'avait aucune idée de la violence des vents. La disposition de ses canons, de ses magasins et des autres pesanteurs qu'il avait à son bord ont donné plus de prise aux vents. L'*Eurydice* croissait dans la division des Indes Occidentales depuis assez longtemps, et il était attendu à Portsmouth depuis quelques jours. Il avait un équipage expérimenté de 200 à 300 hommes. Cinq personnes seulement, au nombre desquelles se trouve le lieutenant Tabor, ont été recueillies, après avoir surnagé une heure sur les eaux.

Depuis le sauvetage, trois sont morts ; les seuls survivants sont : Benj. Cuddiford, Sidney Fletcher, aspirants de première classe. D'après le rapport de Cuddiford, ils étaient environ 300 à bord. "Je suis, ajoute-t-il, un des derniers qui soient restés sur le navire ; le capitaine Hare était près de moi lorsque le navire a sombré et un grand nombre de matelots ont été entraînés dans le remou. Un homme qui était près de moi disait qu'au moment de la tempête nous

étions près des côtes et que nous étions sûrs d'être secourus. Comme je suis un nageur de première force, beaucoup de mes camarades se sont adressés à moi pour les aider ; j'ai essayé d'en secourir deux ou trois ; mais, lorsque j'ai vu que quatre ou cinq se tenaient après moi, j'ai dû leur faire lâcher prise." Des vapeurs ont été envoyés sur le théâtre de l'accident, mais ils n'ont pas rapporté d'autres nouvelles.

C'est l'opinion générale que l'*Eurydice* avait à son bord environ 320 hommes d'équipage, dont 270 étaient élèves de marine. Il y avait de plus à bord 20 officiers et matelots pris aux Bermudes comme invalides. Quelque temps avant le naufrage, une barque se dirigeant sur Dunnoose a été aperçue. On espère qu'elle aura pu recueillir quelques naufragés. Au moment du naufrage, tout l'équipage se pressait sur le pont pour prier.

On dit que l'*Eurydice* portait trop de voiles. Tout fait croire que l'équipage se composait de 400 hommes.

—L'excellente idée que la bonne société de Montréal a toujours paru entretenir de l'établissement de M. Senécal & Hurteau, rue Sainte-Catherine, nous engage à faire part à nos lecteurs et aimables lectrices des changements importants qui ont eu lieu dans cette maison. Depuis quelque temps, une dissolution de société a laissé M. Alcime Hurteau seul propriétaire du magasin, et, dans le but de le rendre plus complet, plus fashionable et plus attrayant, ce monsieur a décidé de le transporter au No. 209, rue Notre-Dame, à l'encoignure de la rue Saint-Gabriel, en face du bureau de la *Minerve*. Ce centre plus fréquenté lui impose l'obligation de renouveler une partie de son stock et d'en compléter toutes les parties, surtout celle de la mode et des articles de fantaisie. Des circonstances favorables l'ayant mis en possession d'un choix de marchandises les plus attrayantes et variées, répondant à tous les détails de la toilette d'une dame, nous engageons surtout nos lectrices à aller visiter le nouvel établissement de M. Alcime Hurteau, à partir du 23 mars, et nous sommes convaincus qu'elles seront satisfaites.

CONSEILS UTILES

Il est presque aussi dangereux, pour les teints fins, d'affronter, sans précaution, les rayons de la lune que ceux du soleil. L'astre nocturne, avec ses airs innocents, noircit aussi bien les peaux tendres que pourrait le faire le brûlant soleil. On accuse bien la lune de manger la pierre de taille ! Quoi d'étonnant à ce qu'elle morde un épiderme délicat ?

Donc, une femme, soigneuse de sa beauté, doit se voiler pour sortir dans la soirée, quand la lune brille.

Encore une question qui nous est posée à propos des usages du monde :

Quelle est la femme, nous demande-t-on, qui, dans un dîner, doit être servie la première à table ?

Le service du maître d'hôtel doit se faire ainsi : la première personne dont il doit s'occuper est la dame qui se trouve à la droite du maître de la maison ; les autres dames viennent après, suivant la manière préméditée dont elles auront été placées, et la maîtresse de la maison est toujours la dernière femme qui devra être servie.

Il y a quelques jours, nous donnions aux douairières le conseil de ne pas s'habiller comme les jeunes femmes ; imaginez un costume spécial, mesdames, leur disions-nous, un costume qui ne varie pas chaque jour, qui ne ressemble en rien à celui de vos petites filles, et de la sorte, vous ne donnerez plus lieu à des comparaisons toujours désavantageuses aux femmes âgées.

Ce conseil nous a valu une volumineuse correspondance.

Nombre de dames âgées l'ont trouvé excellent, mais, nous écrivent-elles toutes, ce costume noble, sévère, et non exempt cependant d'une certaine coquetterie, ce costume type, enfin, que vous rêvez, vous devriez bien nous l'indiquer.

Jean de Paris ne se serait pas permis, mesdames, de trancher une si grave question, mais il est allé trouver la grande faiseuse à votre intention, et voici ce qu'elle lui a dit :

"Une femme qui n'est plus jeune serait très-bien mise si elle s'habillait toujours avec des étoffes riches, et de nuances foncées, comme du satin ou des brochés.

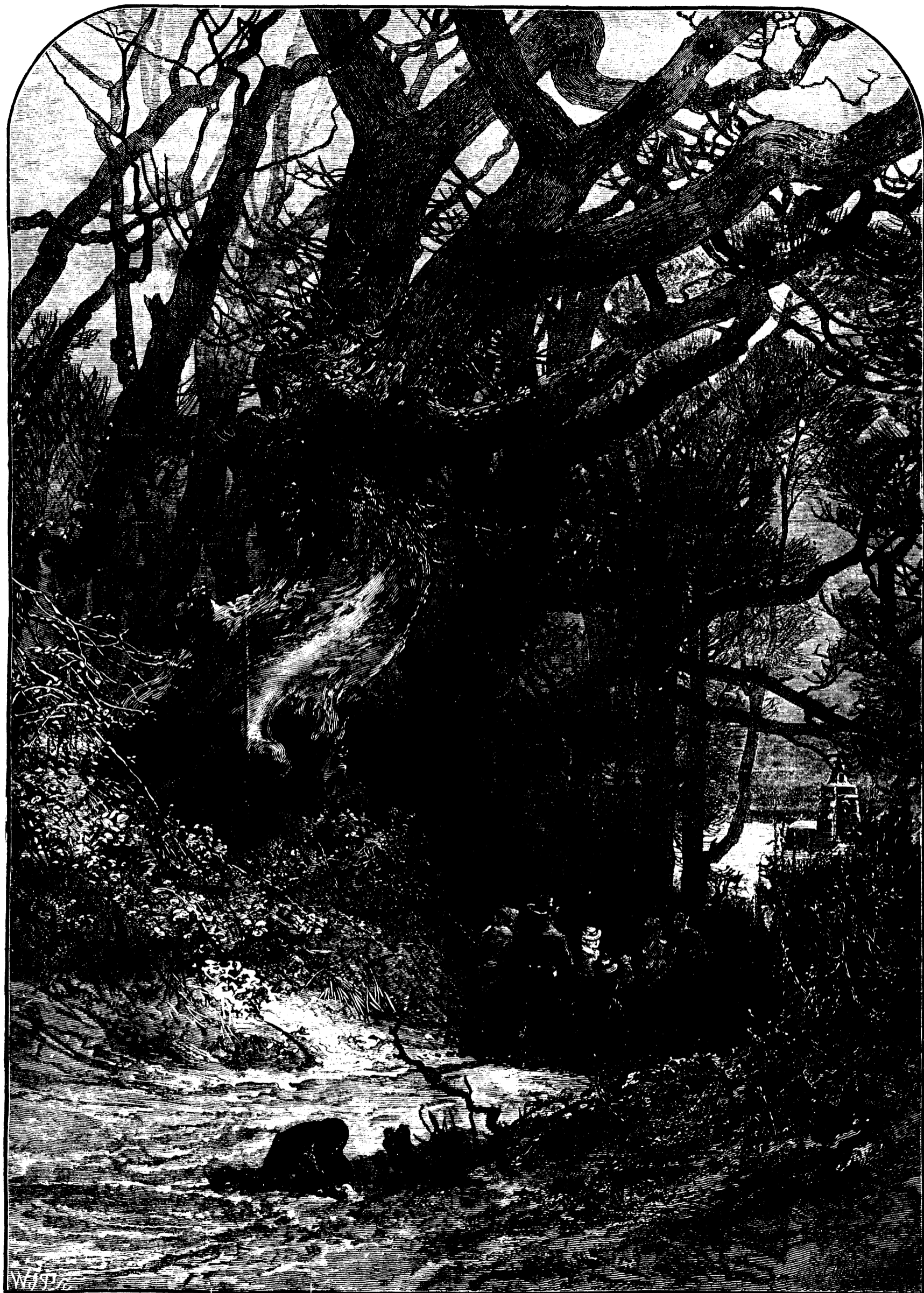
"Elle doit avoir la jupe longue et garnie dans le bas seulement, le corsage long derrière, de basques ou de garnitures, et le devant orné en longueur d'une riche dentelle blanche, ce qui éclairera son teint et lui donnera de l'éclatance.

"Elle doit bien se garder de porter des tuniques relevées sur des jupes, mode qui n'est gracieuse que sur les femmes jeunes et souples."

Voilà, mesdames, ce que Jean de Paris a retenu des conseils de l'artiste en soieries et en guipures ; il se garde bien d'y ajouter un mot. Cependant, comme il aime assez à chiffronner, s'il croyait vous être agréable, il songerait volontiers, assuré de la collaboration des premières couturières, à vous donner toutes les semaines la composition d'une toilette nouvelle.

Album.

"Il n'y a qu'une chose plus bête que la plupart des modes et des usages : c'est de ne pas s'y conformer !"



S'EN ALLANT À L'ÉGLISE.

AVIS IMPORTANT!

Bon nombre de nos abonnés, oubliant que M. Geo. E. Desbarats a laissé notre établissement il y a plus d'un an, continuent de lui adresser des lettres qui nous sont destinées.

REVUE DE LA SEMAINE

PROVINCE DE QUEBEC

Par décrets promulgués le 22 mars, Son Excellence le lieutenant-gouverneur a dissous l'Assemblée législative, et fixé la nomination des candidats au 29 mai pour la division électorale de Gaspé et pour celle de Chicoutimi et Saguenay, et au 24 avril pour les autres comtés de la Province.

Les élections générales auront lieu le premier mai, celles pour Gaspé, Chicoutimi et Saguenay un peu plus tard. La députation qui sortira du scrutin devra se réunir en Assemblée au premier juin.

QUÉBEC

Les habitants de cette ville, qualifiés à voter dans les prochaines élections, se divisent en six arrondissements comme suit : Quartier du Palais..... 331 " Saint-Jean..... 1181 " Montcalm (côté sud)..... 434 " Montcalm (côté nord)..... 623 " Saint-Louis..... 408 " Champlain..... 678 " Saint-Pierre..... 808 " Saint-Roch..... 1279 " Jacques-Cartier..... 1445

Total des électeurs..... 7187

ÉTATS-UNIS

La Chambre des représentants de Washington a adopté, au pied levé et sans longue discussion, le bill permettant aux femmes qui s'en sentiraient le courage de plaider devant la Cour Suprême des États-Unis. Le vote s'est partagé ainsi : pour l'adoption, 169 ; contre, 87. Majorité, 82.

Pauvres juges de la Cour Suprême, astreints de par cette loi contre nature à écouter, impassibles, le bavardage de vieilles commères en lunettes! Pauvres avocats, obligés de répondre sérieusement à la plaidoirie de confrères enjuponnés! Pauvres bébés, qui demanderont à têter avec tous les cris d'une soif dévorante, pendant que leur mère s'évertuera, devant un auditoire abasourdi, à démontrer l'absence, dans l'acte relevé contre le prisonnier à la barre, des éléments constitutifs du viol, ou établira, par les raisonnements les plus positifs, que l'époux qui réclame l'annulation de son mariage n'en a pas opéré la consommation!

Quel sera le costume de ces avocats d'une nouvelle espèce et d'un autre genre? Si leur accoutrement officiel n'est pas encore réglementé, nous suggérerons le suivant : Au lieu du rabat et du col blancs traditionnels, une coiffe en mousseline blanche avec attaches de ruban couleur vert-pomme, se nouant sous le menton; une robe de nuance jaune, à falbalas, accusant énergiquement la présence du grecian-bend, et recouverte d'un immense tablier blanc à poches profondes, pour mettre, dans l'une les paperasses légales, dans l'autre le dé, les ciseaux et le fil.

Détail important: le vestiaire sera-t-il commun au Barreau de l'un et de l'autre sexe? ou bien le séparera-t-on de manière à offrir contre les indiscretions des avocats une garantie à la pudeur des avocates? A la dernière question, nous répondrions par la négative. Les femmes qui auront assez de cuivre sur le visage pour pratiquer devant les tribunaux des États-Unis, formeront deux catégories: la vertu des unes sera telle qu'elle n'aura plus de dangers à courir, et les avantages exté-

rieurs des autres seront de nature à écarter d'eux-mêmes toutes les attaques.

EUROPE

On signale une tension croissante dans les relations de l'Angleterre avec la Russie. Lord Derby a résigné le portefeuille de secrétaire des Affaires étrangères, à cause des préparatifs de guerre autorisés par ses collègues dans tout l'empire. Par message royal, Sa Majesté a convoqué la réserve sous les armes. Toutefois, il sera bon de ne croire à une déclaration de guerre par l'Angleterre à la Russie que lorsque le premier coup de canon sera tiré. Encore, faudra-t-il bien constater que le canon n'était pas chargé à poudre seulement. L'Angleterre fait en ce moment de la stratégie diplomatique, et pratique le conseil: Si tu veux la paix, prépare-toi à la guerre. Parce qu'elle désire énormément la paix, elle fait d'énormes préparatifs de guerre.

A.-B. LONGPRÉ.

VARIÉTÉS

Un médecin ordonne un purgatif à un malade rétif qui, au lieu d'absorber le médicament, le jette dans certain vase intime: Le praticien entre à ce moment: —Eh! eh! s'écrie-t-il, je vous y prends.... —Bast! docteur! un peu plus tôt, un peu plus tard....!

* *

L'aïeul de la petite Alice est presque centenaire. Une de ses petites compagnes lui demandant, l'autre jour: —Quel âge a donc ton grand-père? —Chut! fit-elle; ne parle pas si haut.... je crois que le bon Dieu l'a oublié!

* *

Bébé a commencé par apprendre l'histoire sainte, et prie son papa de l'interroger pour voir comme il est savant. —Eh bien, dit le papa, peux-tu me dire ce que c'est qu'Adam? —C'est le père de tous les hommes. —Bien; et Eve? —(Après un instant de réflexion.) Eve? C'est la mère de toutes les femmes.

* *

Dans la nuit du Mardi-Gras, aux boulevards extérieurs:

Un électeur de M. Gambetta couvert d'oripeaux effrangés ayant la prétention d'être un costume, se tient sur un banc. Son attitude trahit les libations exagérées qui engendrent les nausées, et son visage flétri, étiré, raconte des troubles.... intérieurs.

Survient un ami qui s'écrie: —Ah! Gugusse.... te voilà dans un bel état! Le pochard se soulève, et, entre deux hoquets:

—Surtout, pas un mot à la comtesse!

* *

Un mot spirituel et un peu méchant de Pie IX.

C'était au moment où Napoléon III préparait sa fameuse Vie de César:

Un de nos amis établi en Italie, et qui avait connu Pie IX, alors qu'il n'était que cardinal, lui présentait, au Vatican, sa femme et son jeune fils.

Le Pape qui, pendant tout le jour, avait reçu des pèlerins des nationalités les plus diverses, heureux de pouvoir enfin parler l'italien, s'abandonnait à son caractère enjoué.

—Et toi, mon bonhomme, dit-il à l'enfant de notre ami. Qu'est-ce que tu fais?

—Saint-Père, je suis à l'Apollinaire. Je fais mon latin.

—Et tu traduis?

—Les Commentaires de César.

—Chut, tais-toi, petit malheureux, fit Pie IX en prenant un air effrayé, l'empereur des Français te demanderait des notes.

* *

Un mot de parvenu: Celui-ci a un fils de douze ans. L'enfant, très-bien élevé, a l'habitude de parler avec un certain respect à un vieux valet de chambre de la maison. Un jour, le père prend son fils à part:

—Georges, lui dit-il, maintenant, mon cher enfant, tu es assez grand pour être un peu moins poli avec les domestiques!

* *

M. de Bismark n'est, dit-on, nullement inquiet des cris de guerre poussés à Londres contre les Russes. Il a pour les puissances maritimes tout le dédain d'une puissance continentale. A quel'un qui lui montrait en perspective les flottes et les marins d'Albion s'appropriant à menacer les Cosaques du Czar:

—Quand a-t-on vu, répliqua le chancelier, les poissons faire la guerre aux chevaux? Authentique.

LES ECHECS

Adresser les communications concernant les Échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 109: M. S. Lafrenais, J. E. Giroux, M. Lafrenais, M. Toupin et P. O. Giroux, Montréal; N. P. Sorel; Z. Delaunais et H. M., Québec; A. C. Saint-Jean; L. O. P., Sherbrooke.

Solutions justes du problème No. 110: M. M. Z. Delaunais et H. M., Québec; L. O. P., Sherbrooke; N. P. Sorel; M. Toupin, J. E. Giroux, M. Lafrenais, et S. Lafrenais, Montréal; A. C. Saint-Jean.

M. FAYSSÉ, père, Beauvoisin, France.—Nous accusons avec beaucoup de plaisir réception de votre dernier envoi que nous venons de recevoir. Nous sommes très-flattés de cette marque d'intérêt que vous voulez bien porter à cette partie du journal, et nous prions d'accepter nos plus sincères remerciements. Nous espérons que vous continuerez de nous favoriser de vos beaux problèmes.

M. S. LAFRENAIS, Montréal.—Oui, en effet, nous connaissons les méthodes de cette composition que vous nous indiquez; mais nous préférons l'autre système.

M. L. O. P., Sherbrooke.—Permettez, monsieur, qu'avant de répondre à votre désir nous offrons un second problème de ce genre; il paraîtra prochainement. Après les problèmes "O" et "P" déjà publiés, nous vous promettons la suite de l'alphabet.

Nous avons le plaisir d'annoncer que le tournoi d'échecs canadien par correspondance est presque au complet, et que le conducteur, M. Shaw, a déjà fait commencer la lutte entre les messieurs qui ont payé leur admission.

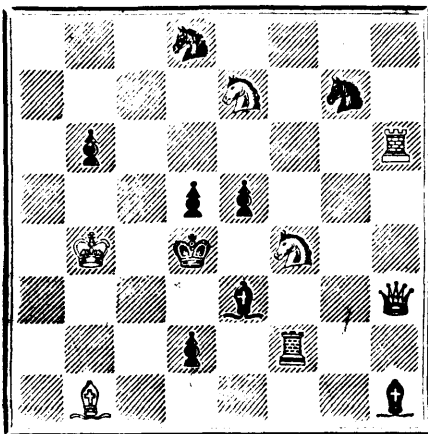
PRINCIPES ET MAXIMES SUR LES ECHECS.

XVII.

Rien n'est important comme de cacher son plan à l'ennemi: ne vous trahissez donc pas par des attaques trop manifestes. Jouez souvent des coups à double destination, afin d'amener le désordre dans les dispositions de l'adversaire. Si vous voyez que votre pensée est devinée, hâtez-vous de ramener vos pièces pour l'exécution d'une autre idée. (Stratégie raisonnée.)

PROBLEME No. 112.

Composé par M. FAYSSÉ, père, Beauvoisin (Gard), France. Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent, font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLEME No. 109.

Blancs. Noirs. 1 P pr P 1 R pr C 2 D 2e R ou 2e R selon le coup des Noirs.

SOLUTION DU PROBLEME No. 110.

Blancs. Noirs. 1 F 3e F D 1 R 5e F (A) 2 C 5e R 2 R 4e F ou 6e R 3 D fait échec et mat. (A) 2 C 5e R, échec 1 R 6e D 3 D 2e C D échec et mat. 2 R pr F

26EME PARTIE

Jouée par correspondance entre M. P. Perry, de Perth (Ontario), et M. J. W. Shaw, de cette ville. (Gambit Evans.)

M. PERRY. M. SHAW.

Blancs. Noirs. 1 P 4e R 1 P 4e R 2 C 3e F R 2 C 3e F D 3 F 4e F 3 F 4e F 4 P 4e C D 4 P pr P C 5 P 3e F 5 P 4e T 6 P 4e D 6 P pr P 7 Roquet 7 P pr F 8 D 3e C 8 D 3e F 9 P 5e R 9 D 3e C 10 C pr P 10 R 2e R 11 C 2e R 11 P 4e C D 12 F 3e D 12 D 3e R 13 D 2e C 13 C 3e C 14 C 4e F 14 C pr C 15 F pr C 15 P 3e T R 16 F 4e R 16 D 5e F 17 F pr C 17 P pr F 18 F 3e C 18 F 6e F 19 D 3e T 19 P pr T 20 T pr F 20 P 5e C 21 5e T 21 Roquet 22 D pr P F 22 F 3e R 23 P 4e T R 23 T R ler D 24 D 7e R 24 T 2e D (I)

(Les Blancs abandonnent.)

(I) Par ce dernier coup, les Noirs gagnent la Dame de l'adversaire, qui ne peut sortir de cette position.

IL NE FAILLIT JAMAIS.

Il est inouï que le PHOSFOZONE ait jamais manqué de guérir les maladies pour lesquelles il est administré, lorsqu'il a été soumis à une épreuve raisonnable. Les plus grands sceptiques rendent hommage à ses propriétés curatives, même lorsqu'il n'en est pris que quelques doses, car son opération est rapide et certaine. Une, deux ou une douzaine de doses peuvent très-bien ne pas guérir, mais si l'on persévère à en faire usage, un résultat véritable est certain. Vendu par tous les pharmaciens, et préparé dans le laboratoire des pharmaciens, Nos. 41 et 43, rue Saint-Jean-Baptiste, Montréal.

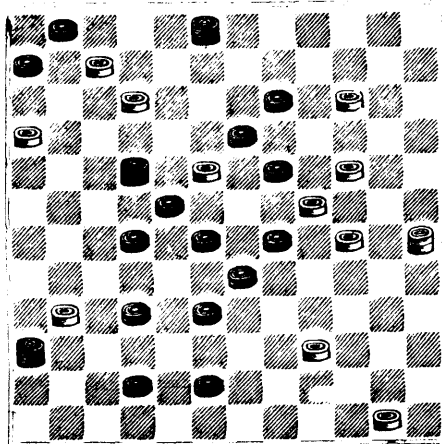
LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLEME No. 119

Composé par M. J. T. CATY, Montréal.

NOIRS.



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent en 8 coups.

Solution du Problème No. 117

Table with 2 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de. Rows list moves like 69 63, 24 22, 44 37, 26 16, 19 13, 39 67, 13 6, 7 65, 72 11, 5 63, 70 57, 1 60, 66 53 et gagnent.

L'auteur du problème No. 117 ayant commis une erreur, nous le publions de nouveau, et donnons en même temps sa véritable solution. Voici:

Blancs: 19, 23, 28, 29, 38, 44, 47, 50, 53, 56, 57, 59, 61, 66, 69, 70, 72. Noirs: 1*, 5*, 7*, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 21, 24, 26*, 27, 33, 34, 39*.

Les Blancs gagnent en 7 coups.

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Austriches et de Vantours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC, Atelier: 547, rue Craig.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Market price table for Montreal, 28 March 1878. Lists prices for various goods including flour, grains, legumes, dairy products, and meats.

Marché aux Bestiaux

Table listing prices for various types of livestock including beef, sheep, and pigs.

GLACE! GLACE! GLACE!

Les nouvelles glacières bâties par les soussignés ont fait de leur établissement le plus considérable qu'il y ait en cette ville.

Prix dérivée chaque jour (double provision donnée le SAMEDI pour l'usage du Dimanche), depuis le 1er Mai jusqu'au 1er Octobre 1878.

Table with 2 columns: Quantity (10 livres par jour, 20, 30, 40, 50, 10, 20) and Price (\$ 4.00, 6.00, 8.00, 10.00, 12.00, 1.25, 1.75)

Païement au comptant strictement à l'avance. JOSEPH CHRISTIN & Cie., 149, rue Sanguinet, Montréal.

PORTTRAITS

Pie IX et de Léon XIII

La COMPAGNIE BURLAND-DESBARATS, propriétaire de L'Opinion Publique, offre en vente les portraits de Sa Sainteté PIE IX et du pape actuel, LEON XIII.

MAISON ABEL PILON & Cie

A. LE VASSEUR

GENDRE ET SUCESSEUR, EDITEUR, 33, RUE DE FLEURUS, PARIS.

Credit Littéraire & Musical

LA MUSIQUE ET DES LIVRES

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTÉRATURE.

DRUIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, ETC. Ainsi que des PUBLICATIONS MUSICALES des principaux éditeurs de Paris, et des Publications artistiques des Maisons

GOUPIL et DELARUE, &c.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue de la Maison Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une fois par mois, et au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture. S'adresser à

M. E. DANSEREAU,

17, CÔTE ST. LAMBERT, MONTRÉAL.

Agent pour le Canada

Voir les catalogues et spécimens.

Le Catalogue supplémentaire pour l'année 1878 vient de paraître. 8-11-52-98.

LONGPRÉ & DUGAS

AVOCATS,

No. 15, RUE SAINTE-THÉRÈSE, MONTRÉAL.

L'OPINION PUBLIQUE

Seul Journal Français Illustré publié en Amérique,

OFFRE EN PRIME A SES ABONNÉS, CETTE ANNÉE UN MAGNIFIQUE PORTRAIT

S. E. Mgr. CONROY,

DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE EN CANADA.

Ce superbe portrait, lithographié sur papier de luxe 15 1/2 par 21 pouces, et d'une exécution artistique irréprochable, est maintenant prêt et sera donné, d'ici au 1er juillet 1878, à tout nouvel abonné qui paiera d'avance.

Le Portrait seul vaut la moitié de l'abonnement. S'adresser aux bureaux de L'OPINION PUBLIQUE, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

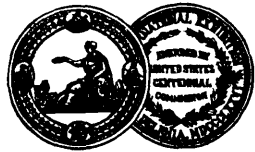
AUX DAMES. BEAUTÉ de la Peau, Blancher et éclat du teint obtenus et entretenus par le Lait à ce produit par L'ACADEMIE DE MEDECINE, prouve que son emploi est non-seulement sans danger, mais éminemment hygiénique.

DÉPÔTS:—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

MANUFACTURE DE VINAIGRE

DE MONTRÉAL.

No. 41, RUE BONSECOURS.



PRIX A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE

ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION DE MONTRÉAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier.

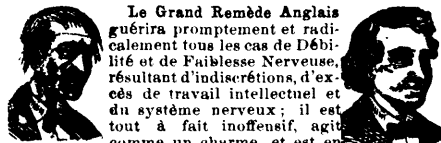
MICHEL LEFEBVRE, Propriétaire.

Nous, les médecins soussignés, pratiquant à Montréal, avons assisté à l'analyse chimique du vinaigre de M. Michel Lefebvre. D'après les différentes expériences qui ont été faites, nous avons été pleinement convaincus que ce vinaigre n'est pas falsifié ni adulteré: il est de meilleure qualité que n'importe quel vinaigre importé, et nous le recommandons spécialement pour l'usage des familles comme étant parfaitement pur et n'ayant aucune propriété nuisible.

En foi de quoi nous avons signé.

- G. Lussier, M. D., P. E. Picault, M. D. H. Trudel, J. G. Bibaud, C. F. Painchaud, H. Pelletier, J. L. Leprohon, E. Robillard, C. Ricard, R. Gariépy, J. A. Crevier, M. Ethier, Jos. Gagnon, M. Meunier.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.



Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'inscriptions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la malle franc de port.

WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA. Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens. 8-33-52-139

MÉDAILLE EXPOSITION - PARIS 1875

Pâte Codéine Tolu Zed

Le Sirop et la Pâte du Dr Zed procurent un calme rapide dans les cas d'irritations de poitrine ou des poumons, bronchites, coqueluches, rhumes, catarrhes, etc.

Dépôts: à Montréal, A. DELAU; à Québec, BRASSARD, pharmacien. DÉPÔTS:—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

AVIS!

Canadian Mechanics' Magazine

PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et de l'instruction des Ouvriers du Canada.

"Illustrated Family Friend,"

TELLE QUE HORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES OUVRAGES DE FANTAISIE ET À LA GUILLE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

NOUVELLE MUSIQUE CHOISIE

RECETTES DOMESTIQUES, ETC.

THE CANADIAN MECHANICS' MAGAZINE,

Conjointement avec le Illustrated Family Friend

PATENT OFFICE RECORD

Contient 16 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

"ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE."

Prix: S'élève à \$2.00 par année. LA CIE. DE LITH. BURLAND-DESBARATS PROPRIÉTAIRE ET EDITEUR, 5 et 7, RUE BLEURY, MONTRÉAL

DEBILITÉ, AFFAIBLISSEMENT DU SYSTEME NERVEUX.

LA COCA du Pérou est aujourd'hui connue comme le plus actif des régénérateurs du système nerveux. Il donne aux Vieillards la Puissance et la Force de la jeunesse. Aux jeunes gens épuisés par le travail ou par des causes moins nobles, il rend la virilité de l'adolescence.

DÉPÔTS:—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

EM. TERQUEM

Commissionnaire en Marchandises

(Ex-représentant des Éditeurs Français à l'Exposition de Philadelphie)

12, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

a le plaisir d'informer messieurs les Libraires et Négociants du Canada, qu'il se charge de tous leurs achats sur la place de Paris, soit en livres ou tous autres articles. Il serait heureux de répondre à toute demande de renseignements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres du Clergé pour les fournitures des Institutions catholiques. Les commissions remises seront l'objet d'une attention la plus scrupuleuse. 8-20-52-116

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epicier respectables. 8-19-52-112

ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit: L'école est ouverte tous les jours pendant l'année, excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée. Les samedis, elle se ferme à midi. Le programme des études est comme suit:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vive voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par le hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivis les cours de l'école, sera gratuite. Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre, J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire de la Province de Québec. 9-4-52-168

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St André-Avellin.

Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché \$1.00 même par la poste \$1.20

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

NOUVEAU PROCÉDÉ.

PHOTO-ELECTROTYPE.

La Cie. Burland-Desbarats,

Nos 5 et 7, RUE BLEURY,

a l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter à Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPES avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME

Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Éditeurs des ELECTROTYPES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetisé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE!

LES PRIX SONT A LA PORTEE DE TOUS.

AGENTS DEMANDÉS.

On demande deux hommes instruits, parlant le français et l'anglais, ayant quelque connaissance de la propagande pour les journaux, et des capacités littéraires qui leur permettraient d'écrire l'histoire des paroisses, villes et villages de la Province de Québec, pour servir comme agents spéciaux pour un journal français très-populaire publié en Canada. On exigera les meilleures recommandations et des cautions pour au moins mille dollars. Inutile de se présenter si l'on n'a pas les capacités voulues. On donnerait la préférence à quelqu'un qui connaîtrait le dessin et qui pourrait faire des croquis au crayon ou à la plume.

S'adresser à "Boîte 1948, Bureau de Poste, Montréal."

FAITES USAGE

DU

SIROP EXPECTORANT,

DE

L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du

Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER

Av ndre chez tous les Pharmaciens.

"L'INTENDANT BIGOT,"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centins. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches): Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHES BURLAND-DESBARATS